Année 1991. – N° 90 [3] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Vendredi 8 novembre 1991

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(59e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3e séance du jeudi 7 novembre 1991

LuraTech
www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5681).

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement supérieur *(suite)*

MM. René Carpentier,
René Couanau,
Francis Saint-Ellier,
Mme Nicole Catala,
M. Roland Carraz.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Réponses de M. le ministre d'Etat et de M. Jacques Guyard, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, aux **questions** de : MM. Georges Hage, Maurice Ligot, Gilles de Robien, Henri Bayard, André Durr, Bruno Bourg-Broc, Philippe Auberger, Guy Bêche, Roger-Gérard Schwartzenberg, Bernard Derosier, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Pierre Luppi, Jean-Paul Bret, Jean Proveux.

ÉDUCATION NATIONALE

Etat B

Titres III et IV (p. 5703)

Etat C

Titres V et VI (p. 5703)

M. le ministre d'Etat.

Réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Education nationale » des états B et C.

Après l'article 62 (p. 5703)

Amendement no 2 de M. Gilbert Gantier : Mme Nicole Catala. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5703).

3. **Dépôt de rapports** (p. 5703).

4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 5703).

5. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 5703).

6. **Ordre du jour** (p. 5704).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉDUCATION NATIONALE

Enseignement supérieur *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement supérieur.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole à M. René Carpentier, premier orateur inscrit.

M. René Carpentier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, mes chers collègues, ainsi que mon collègue Georges Hage l'a souligné ce matin, les députés communistes considèrent comme plus qu'insuffisants les crédits consacrés par l'Etat à l'enseignement, à l'éducation et à la formation.

Cette appréciation vaut d'ailleurs pour l'enseignement supérieur et les députés communistes ne sous-estiment pas la part de responsabilité de ceux qui refusent de traduire en termes de moyens budgétaires suffisants les enjeux réels résultant de l'introduction des nouvelles technologies, des besoins de qualification et de l'aspiration des jeunes à une formation de qualité débouchant sur un emploi stable.

Plus que jamais, les problèmes de formation et d'emploi sont en rapport direct avec les choix de société que l'on a à opérer et les crédits que vous y consacrez en sont bien l'illustration.

C'est pourquoi les députés communistes entendent rompre avec cette réalité d'une formation initiale sélective et élitiste construisant une société à deux vitesses dans laquelle les exclus devraient continuer à être désignés dès leur plus jeune âge, fût-ce au prix d'un renouvellement profond des mécanismes de sélection.

Nous l'affirmons haut et clair : l'enseignement supérieur – qu'il soit universitaire, post-bac ou professionnel – doit accepter la démocratisation de la réussite et ses responsables, nous en sommes convaincus, sont prêts à en relever le défi. Cependant, il appartient à l'Etat et, en conséquence, au Gouvernement, de lui en donner les moyens, au lieu de les « chipoter », passez-moi cette expression, tout en présentant des factures nouvelles aux collectivités territoriales appelées en renfort d'un Etat qui refuse de se donner les moyens de ses responsabilités.

Monsieur le ministre d'Etat, au thème de la « priorité à l'éducation », rapidement usé dans l'opinion, vous avez substitué celui de « l'éducation, priorité des priorités ».

Une comparaison rapide des sommes consacrées à l'enseignement avec le produit intérieur brut et la totalité du budget de l'Etat, est un bon critère pour juger du caractère prioritaire ou non que le Gouvernement donne à l'éducation en général et à l'enseignement supérieur en particulier.

La persistance à ne pas faire référence à la fiabilité de ces critères est significative de la crédibilité qu'il convient d'accorder aux propos gouvernementaux sur la priorité à l'éducation, d'autant que le financement de celle-ci n'est pas du seul fait de l'Etat. Ainsi, la contribution réelle des familles, qui est presque le double de celle des entreprises, pourtant premières bénéficiaires de l'augmentation du niveau de qualification, témoigne du fait que l'on est bien loin de la gratuité de l'école pour les familles et d'autant plus loin que le niveau des études augmente.

Selon l'importance des revenus familiaux, le coût réel de la poursuite des études est plus ou moins dissuasif. Tel est l'obstacle fondamental à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre d'Etat, intégrer le facteur des dépenses pour la réussite dans le budget de l'Etat pour l'éducation et la formation, autrement que de façon, je dirais homéopathique, coûterait sans doute cher, plus cher, mais moins cher que l'échec et beaucoup moins cher encore que l'exclusion et la sous-qualification d'une partie importante de la population.

En refusant le coût de la démocratisation de la réussite, l'austère priorité des crédits de l'enseignement supérieur s'accompagne d'un remodelage de celui-ci, au sein duquel l'université est en première ligne. Ainsi, l'arrivée de plus en plus massive d'étudiants dans les premiers cycles universitaires est aussitôt mise en rapport avec le taux relativement élevé de leur échec, non pour en analyser les causes profondes et en tirer les conséquences, mais pour justifier de nouvelles réformes structurant différemment les inégalités sociales et régionales.

Alors qu'il faudrait accompagner cette arrivée massive d'étudiants au niveau des formations post-baccalauréat par des moyens d'accueil et d'encadrement sans précédents, l'insuffisance des crédits inscrits à votre budget et vos décisions sont significatives de vos choix réels.

Est-ce démocratiser la réussite que d'imposer des augmentations de plus en plus fortes des droits d'inscription universitaires ? Est-ce démocratiser la réussite que de limiter à 3 p. 100 l'augmentation moyenne des bourses tout en introduisant les banques en substitution de l'Etat !

Les conditions d'octroi de ces prêts bancaires en soulignent mieux le caractère inique. Le fonds de garantie géré par l'Etat, via le centre national des œuvres universitaires, serait alimenté par une cotisation étudiante de 1 000 francs environ. Des garanties complémentaires, à concurrence de 20 p. 100 du montant du prêt, pourront être exigées des familles, les plus modestes, et seront gérées par une association de mutuelle étudiante. Enfin, les taux d'intérêt de ces prêts seront supérieurs à 10 p. 100.

Voilà le servage réintroduit malheureusement à l'aube du troisième millénaire et les étudiants désormais tenus de financer les banques. Enfin, à défaut de créer des postes d'ATOS pour améliorer les conditions de travail des personnels des restaurants universitaires, vous trouvez les crédits nécessaires à la création de cent postes de cadres pour mettre en place la gestion de ces prêts par le Centre national des œuvres universitaires.

N'est-ce pas le choix des banquiers chics contre le ticket choc imposé aux étudiants dans les restaurants universitaires ?

Et cela ne serait pas suffisant ! Après avoir supprimé en 1985 les subventions au régime de sécurité sociale étudiante, se profilerait le projet d'imposer ce régime dès dix-huit ans à tous les étudiants alors qu'ils peuvent bénéficier de la protection sociale de leur famille, pour financer, via la Mutuelle nationale des étudiants de France et ses satellites, le désengagement total de l'Etat des constructions de cités universitaires !

Démocratiser la réussite, c'est aussi relever le défi de l'accueil : construire, rénover l'existant et mettre derrière les murs les matériels et les outils dont les jeunes ont besoin aujourd'hui.

L'Etat doit se donner les moyens d'assurer les implantations universitaires nouvelles, à part entière, en prenant en compte les besoins régionaux dans le cadre d'un schéma national des implantations et des formations, ce qui est tout le contraire de ces antennes de premiers cycles délocalisées, parfois déshumanisées au regard de la richesse de nos traditions universitaires, mais qui présentent l'avantage de pallier les insuffisances de financement de l'Etat. Vous ne pouvez pas le contredire, monsieur le ministre d'Etat.

M. Lionel Jospin, *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.* Mais si !

M. René Carpentier. Je me suis rendu à Valence et à Grenoble. A Valence, on nous a confirmé que la collectivité voulait se désengager du financement.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Laissez le maire de Valence donner son avis.

M. René Carpentier. Que l'on me permette le rapprochement : l'antenne, fût-elle parabolique et onéreuse, ne peut rien recevoir dès lors que l'on supprime les sources émettrices !

Disons-le clairement, le cofinancement par les collectivités territoriales que vous êtes en train d'avancer sert de prétexte à un transfert, fût-il larvé, de compétences en matière d'enseignement supérieur vers les régions, et nous le refusons.

A ce sujet, je m'appuierai sur l'exemple de l'académie de Lille où une étude toute récente réalisée par deux chercheurs met en évidence les fortes inégalités qui existent. Les taux de scolarisation post-bac des vingt et un et vingt-deux ans, et ce, tenant compte de toutes les filières, est de 34,5 p. 100 dans la zone Lille-Est. Il est à moins de 5 p. 100 à Lens et à moins de 4 p. 100 pour les agglomérations de Dunkerque et Fourmies. Ces écarts sont encore plus grands pour les jeunes de vingt-trois et vingt-quatre ans.

Peut-on s'en étonner ? Non ! Les besoins en université pour cette région, s'élèvent à 2,3 milliards de francs d'ici à 1995. L'Etat s'engage, je crois, pour la moitié de cette somme, c'est-à-dire 1,25 milliard. Qui paiera le reste ?

Avec la gravité de la situation de l'emploi que l'on connaît dans cette région du Nord - Pas-de-Calais, où le taux de chômage avoisine les 20 p. 100, il faut dégager l'intégralité des crédits et prendre des mesures inégalitaires pour faire face aux besoins et donner aux jeunes de cette région les mêmes chances qu'à ceux des autres régions.

Des universités nouvelles, avec des premiers cycles répondant à des besoins diversifiés et de qualité, sont nécessaires. Leur nombre doit aller au-delà du plan Université 2000, mais elles doivent renouveler, en les assumant pleinement, les missions traditionnelles de l'université française qui ont fait sa force et sa renommée, c'est-à-dire l'élévation du niveau culturel et - je reprends vos propos - la diffusion du savoir et la formation au plus haut niveau en rapport avec les besoins économiques et sociaux actuels.

Les étudiants et les enseignants de ces premiers cycles auraient tout à perdre à être isolés du contexte indissociable de l'université, lieu d'enseignement de formation et de recherche. A cet égard, nous nous félicitons du fait que l'intervention lucide des intéressés ait permis aux quatre universités nouvelles d'Ile-de-France d'être dotées d'un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de plein exercice.

Réussir la démocratisation, c'est aussi créer en nombre les postes nécessaires à la réussite des études. Or, de 1977 à 1987, en dix ans, le nombre de postes d'enseignant a augmenté de 6,8 p. 100, alors que celui des étudiants progressait de 20 p. 100.

Ce rappel donne toute la mesure de l'effort à entreprendre pour enrayer la dégradation, pour rattraper le retard et faire face à la nécessaire augmentation du nombre de jeunes poursuivant des études supérieures.

Avec moins de 2 300 postes créés, nous sommes loin du compte : il en faudrait un minimum de 4 500 pour respecter vos propres évaluations, lesquelles ne prenaient pas en compte l'amélioration nette du taux d'encadrement. Il y a donc recul des créations de postes d'enseignant-chercheur !

On assiste à une poursuite du transfert d'enseignants du second degré vers le supérieur. Si ce transfert a, pour vous, l'avantage de doubler immédiatement le nombre d'heures d'enseignement effectuées dès lors que ces personnels n'ont pas d'obligation de recherche, le recours à cet expédient est dangereux. Ces personnels font en effet défaut dans le secondaire. Leur présence massive ne serait-elle pas utilisée pour modifier en profondeur la nature des premiers cycles universitaires en remettant en cause la spécificité de l'enseignement supérieur ?

Enfin, les personnels victimes d'une véritable déclassification salariale resteront-ils encore longtemps exclus d'une revalorisation réelle de leur rémunération ?

M. le président. Il vous faut conclure, mon cher collègue !

M. René Carpentier. Démocratiser la réussite, c'est aussi se donner les moyens de mieux former les enseignants de demain et les recruter à la hauteur des besoins réels et des enjeux.

La création des instituts universitaires de formation des maîtres devrait permettre de donner une véritable assise universitaire à la formation des enseignants. Il n'en est rien et, pour importantes qu'elles soient, les avancées obtenues par les professeurs des écoles normales ne sauraient masquer les enjeux véritables, éclairés par les conditions actuelles de la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres et de leur fonctionnement, sans postes nouveaux inscrits à votre buget.

Leurs structures, l'absence d'affirmation de leurs liens avec les UFR universitaires, la contestation de leur caractère universitaire hypothèquent fortement leurs possibilités de développement et de prise en charge d'une nouvelle formation des diverses catégories d'enseignants à la hauteur des besoins actuels de qualification.

En ne donnant pas aux IUFM les moyens de leur existence, en faisant disparaître le plan prévisionnel de recrutement, en réduisant au minimum les allocations de prérecrutement et de première année d'IUFM, n'allez-vous pas au-devant de ceux qui refusent *a priori* les IUFM et qui entendent imposer un recrutement régional des enseignants ? Où sont les moyens d'un essor réel et diversifié des formations assurées par les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie ?

Dans la situation actuelle, caractérisée par une pénurie de places, l'explosion de la demande d'accès à ces deux types de formation, qui peuvent être au cœur d'une redéfinition nouvelle des rapports entre le système éducatif et l'entreprise, exigerait un effort beaucoup plus soutenu que celui prévu avec l'ouverture de 50 000 places supplémentaires dans les IUT d'ici à 1995.

La précipitation qui a présidé à la création des instituts universitaires professionnalisés, les IUP, et votre volonté de les imposer à tout prix sur le terrain montrent que ce n'est pas dans la voie d'une qualification professionnelle accrue et de haut niveau que le Gouvernement entend s'engager, mais au contraire vers celle de formations localisées et adaptées aux besoins immédiats du patronat. Que dire de la création du diplôme d'ingénieur-maître, à « bac plus 4 », qui n'est pas sans rapport avec ce dangereux projet de supprimer une année dans les classes préparatoires aux grandes écoles ?

Enfin, la conception dominante du rôle et du devenir de la recherche universitaire n'est-elle pas illustrée par la persistance de l'extrême pauvreté des crédits qui lui sont alloués ?

Monsieur le ministre, pour donner à l'enseignement supérieur les moyens de son développement, pour démocratiser la réussite des jeunes, vous devez opérer d'autres choix et mettre en œuvre un autre budget que celui que vous nous avez présenté.

Les députés communistes entendent le manifester clairement en votant contre vos crédits.

M. Georges Hage. Très bien !

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Monsieur le ministre d'Etat, après ce soutien sans faille qui vient de vous être apporté par vos alliés communistes *(Sourires)*, membre de l'opposition, je me sens obligé de formuler quelques critiques constructives au nom de l'opposition !

Sous la pression des effectifs d'étudiants, aisément prévisible au vu de l'augmentation régulière depuis plusieurs années du nombre de lycéens et de bacheliers, voilà qu'en deux budgets, celui de cette année et celui de 1992, vous tentez à marche forcée de rattraper le temps perdu.

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Par vous !

M. René Couanau. Mieux vaut tard que jamais ! Mais cette situation vous conduit, évidemment, à privilégier l'aspect quantitatif de la politique universitaire, c'est-à-dire l'accueil des nouveaux étudiants, sans que soient résolues d'autres questions de fond, lancinantes pour tous, telles que l'organisation et la mission des premiers cycles ou le développement de la recherche.

Accueillir d'abord : c'est le mot d'ordre ; c'est la nécessité. L'année 1992 sera la première année de réalisation effective du plan « Université 2000 », que vous avez présenté, et dont l'application suppose une forte participation des collectivités locales. Le financement prévu à l'origine comportait des dotations de l'Etat à hauteur d'un peu plus de 16 milliards sur cinq ans, qu'auraient complétées les collectivités locales à hauteur de 7 milliards environ, soit, pour les opérations faisant l'objet d'un cofinancement, à peu près 40 p. 100.

L'Etat assure, en crédits de paiement, sa part prévue pour cette première année puisque, au total, ce sont 3 milliards de francs qui sont inscrits en investissement à ce budget. Mais il faut préciser que d'ores et déjà, et bien que l'on ne connaisse pas encore tous les accords régionaux, la participation des collectivités locales s'annonce, en pourcentage, plus élevée que prévu : 48 p. 100 pour la Bretagne, 51,5 p. 100 pour la Bourgogne, 50 p. 100 pour les Pays de Loire, par exemple. Ce qui, en passant, confirme que les régions ne rechignent pas à aller au-delà de leurs responsabilités quand il s'agit de la formation, comme elles l'ont fait déjà pour les lycées. Et ce qui remet à leur place certaines critiques exprimées à leur égard. On fustige quelquefois la tendance des collectivités locales à augmenter la pression fiscale, mais les autorités de l'Etat sont bien satisfaites de les trouver à leur côté pour faire face à de lourds engagements financiers qu'elles seraient incapables de tenir. *(« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Les universités vont donc pouvoir construire plus et s'équiper mieux. Il leur reste à pouvoir le faire rapidement, en répartissant dans un seul souci d'efficacité les maîtrises d'ouvrage déléguées entre elles-mêmes et les collectivités locales concernées, et en permettant à celles-ci de récupérer la T.V.A dans les meilleures conditions.

Vous espérez ainsi pouvoir accueillir un million et demi d'étudiants en 1995, quand ils n'étaient qu'un million en 1989, ce qui suppose, comme l'a souligné le rapporteur spécial de la commission des finances, que vous développiez aussi, comme il est souhaitable, les sections techniciens supérieurs dans les lycées.

Vous avez, à cette fin, retenu les grandes lignes de la future carte universitaire. Nous n'avons pas eu à en débattre ici. Elle comporte la création de nouvelles universités, dont quatre en Ile-de-France, et de nouveaux IUT ou départements d'IUT. Chaque région appréciera les choix qui ont été faits. En ce qui concerne la Bretagne, par exemple, une étroite concertation entre les élus d'abord, entre eux et vos représentants ensuite, a permis d'établir une carte que je crois cohérente - j'ai d'ailleurs participé à son élaboration - mais qu'il reste maintenant à programmer et à réaliser.

Qu'est-ce qu'une université ? Bien sûr, ce sont des étudiants et des locaux pour les accueillir. Mais on oublie trop souvent - pourquoi ne pas le dire à certains élus locaux ? - que ce sont d'abord les professeurs et les chercheurs qui font une université.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Très bien !

M. René Couanau. La réussite comporte plusieurs conditions, d'abord que les postes créés trouvent leurs titulaires. Vous continuez avec le budget pour 1992 sur votre lancée de 1991 par d'assez fortes créations d'emplois. Cependant, comme dans le second degré, mais de façon moindre, les recrutements ne couvrent pas tous les postes ouverts, notamment dans certaines disciplines. Il faut espérer, monsieur le ministre, que la revalorisation de la carrière et l'amélioration des conditions de travail, notamment dans la recherche, contribueront à attirer ou à retenir davantage de jeunes diplômés dans l'université. Nous pensons aussi que des universités dotées d'une plus grande autonomie, donc d'une plus forte identité, ainsi qu'un partenariat accru avec l'économie seraient de nature à renforcer cet attrait.

L'autre condition de la réussite concerne les étudiants eux-mêmes. Plus ils seront nombreux, plus nombreux seront ceux dont les moyens familiaux ne permettent pas d'assumer la charge financière d'études longues. Un plan social a été mis en place, dont les crédits sont en légère augmentation. Il serait intéressant de connaître le nombre de dossiers de demandes de bourses auxquels les administrations opposent un refus. Ce serait une indication pour permettre d'apprécier l'application du plan social année après année.

Quant aux prêts étudiants, si quelques organismes bancaires ont accepté d'en accorder, on reste loin du compte et l'offre demeure en deçà des besoins. Mais vous nous éclairerez certainement sur ce point.

Concernant les charges auxquelles ont à faire face les familles, comment ne pas noter, après M. Fréville, nous souvenant de débats pas si lointains - c'était en 1986 - que les droits universitaires augmenteront, semble-t-il, de 20 p. 100 ? Je n'en dirai pas plus, mais cette augmentation bien supérieure à celle du coût de la vie méritait d'être relevée.

Les chiffres budgétaires, en augmentation incontestable, ne nous apportent pas de réponse rassurante aux questions autres que le simple accueil, l'encadrement et la prise en charge sociale.

Monsieur le ministre, notre enseignement supérieur s'interroge.

Il s'interroge d'abord sur sa capacité à répondre à une situation nouvelle : le gonflement considérable des premiers cycles, d'autant que l'on enregistre déjà un taux d'échec inadmissible puisque, comme vous l'indiquiez ici même l'année dernière, un étudiant sur deux seulement obtient le D.E.U.G., un sur dix redouble et quatre sur dix abandonnent les études sans diplôme ou se réorientent en cours d'études. Ce n'est pas, vous l'avouerez, une situation brillante. Elle ne saurait que s'aggraver si rien n'est fait rapidement pour l'enrayer. Les solutions se trouvent largement en amont de l'université, à la fois dans la conception même que vous avez du baccalauréat, dans la préparation des lycéens à suivre un enseignement de type universitaire et dans le processus d'orientation.

Le plan « Université 2000 » permettra d'offrir davantage de choix et nous avons noté avec beaucoup de satisfaction votre volonté de développer les voies professionnelles, notamment les I.U.T., en espérant que les sections de techniciens supérieurs suivront le même mouvement.

Mais la grande masse des bacheliers continuera de se diriger vers les premiers cycles universitaires, et c'est d'ailleurs heureux. Cependant l'effet de masse ne doit pas entraîner la « secondarisation » des premiers cycles comme on le craint parfois, ou bien il faudrait organiser ce que j'appellerais des sas de préparation pour les jeunes étudiants. Je pense personnellement que séparer progressivement les premiers cycles du cursus universitaire serait dommageable pour les universités. Il y a là une grande réflexion à mener et nous y sommes prêts.

Deuxième grande interrogation : la recherche. La conception et la tradition de l'université française lient étroitement enseignement et recherche. Ce lien doit être renforcé. Malheureusement, les priorités que vous êtes obligé de consacrer à l'accueil des étudiants vous conduisent à moins bien traiter la recherche dans votre budget même si les crédits progressent légèrement. Nous pensons que l'effort dans ce domaine devrait être plus soutenu.

Troisième interrogation : les IUFM. Nous en avons déjà largement parlé et vous avez pris ce matin avec une certaine humeur les observations que nous vous faisions et les questions que nous vous posions sur cette affaire importante. Vous gagneriez, monsieur le ministre d'Etat, à éclairer davantage l'opinion sur l'organisation nouvelle de la formation des maîtres. Et, puisque vous nous y invitez, nous sommes tout prêts à observer avec vous l'esprit, l'organisation et le démarrage de ce nouveau système. Mais, nous vous donnons rendez-vous dès l'année prochaine pour des ajustements que vous serez, bon gré mal gré, contraint d'opérer. Pour avoir

moi-même avec Christian Beullac, l'un de vos prédécesseurs à qui je rends hommage, ouvert les écoles normales sur l'université et réciproquement, vous comprendrez que je sois extrêmement vigilant à l'égard de toute dérive qui pourrait se produire et dont souffriraient finalement des générations de maîtres et d'élèves.

Quatrième interrogation enfin : manifestement l'accroissement des effectifs va poser de plus en plus la question de la gestion des universités. Bien que nous enregistrions déjà quelques progrès en ce sens avec l'abandon des normes GARACES, nous attendons de vous que vous vous engagiez plus fortement vers une véritable autonomie des universités. Cela suppose une plus grande marge de décision locale, de véritables organes de décision, une dotation financière globale et la capacité à la fois de rechercher d'autres ressources et de s'ouvrir totalement à un partenariat avec les régions et les entreprises. Je vous demande de noter que j'ai parlé d'autonomie et de partenariat et non de décentralisation régionale.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les grandes questions que nous nous posons à l'occasion de la présentation de votre projet de budget pour l'enseignement supérieur. Il y en a bien d'autres plus ponctuelles, encore qu'elles ne soient pas négligeables telles que celles-ci :

Pouvez-vous nous préciser ce que seront exactement les IUP ?

Sont-ils destinés à la poursuite vers « bac plus quatre » des études dans les IUT et, dans ce cas, la vocation de ceux-ci n'est-elle pas remise en cause ?

Quelles sont vos intentions concernant l'organisation, les filières et la nature du baccalauréat ?

Quelles raisons vous amèneraient à envisager de réduire d'un an la durée des études en classes préparatoires des écoles d'ingénieurs ? N'est-ce pas une façon comme une autre – quelqu'un l'a suggéré – d'aligner à « bac plus quatre » ces formations à l'instar de ce qui se passerait dans les IUP ?

Enfin, comment considérez-vous la contribution de l'Etat à la formation dans l'enseignement supérieur privé et quel financement apporterez-vous à celui-ci en 1992 ? Mon collègue Yves Fréville a posé cette question avant moi.

Nous serons attentifs, monsieur le ministre d'Etat, non seulement à vos réponses à ces questions, mais à leur traduction réelle dans les faits. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Monsieur le ministre d'Etat, le budget de l'Etat n'est pas extensible, celui des universités non plus. Vous avez choisi, avec raison, de porter votre effort sur la construction. Nous ne pouvons que vous en féliciter puisque nous vous le demandons sans relâche depuis trois ans. Encore faut-il admettre que cette forte augmentation des crédits pour les constructions tient à deux raisons essentielles.

C'est tout d'abord une position défensive due à l'afflux d'étudiants qui submergent l'Université.

C'est aussi la première application du plan « Université 2000 ».

L'engagement des collectivités locales est supérieur à ce qui était prévu au départ, puisqu'il atteint près de 50 p. 100 du cofinancement des constructions universitaires alors que vous-même aviez dit qu'il serait de deux tiers pour l'Etat et d'un tiers pour les collectivités territoriales. On doit s'interroger sur l'avenir d'un cofinancement à une telle hauteur pour les collectivités locales : pourront-elles maintenir au cours des prochaines années un effort aussi important, alors que, depuis le 14 juillet, jour de l'interview du Président de la République, elles sont mises constamment au pilori en raison de l'augmentation de la fiscalité locale ?

De plus, la contribution de l'Etat aux différentes régions a été répartie en fonction des critères fixés par le CIAT du mois d'octobre. Or, dans ces critères, les disparités des richesses entre les régions n'apparaissent pas. Si nous devons voir généraliser un cofinancement sur une base de 50 p. 100 - 50 p. 100, les régions riches seraient avantagées et les régions pauvres surtaxées.

Mais vous n'avez pu faire cet effort en faveur de la construction qu'au détriment d'autres postes budgétaires. Ainsi les dépenses ordinaires et de soutien des programmes ne croissent que de 7,5 p. 100 pour atteindre 30,15 milliards de francs. Or ce sont ces dépenses qui permettent le fonctionnement quotidien des établissements universitaires. En fait, cette hausse de 7,5 p. 100 revient à une baisse de 3 p. 100, si l'on tient compte de l'évolution prévisionnelle du taux de l'inflation et de l'augmentation des effectifs d'étudiants.

Il en va de même du budget de la recherche, qui n'augmente que de 5 p. 100 en autorisations de programme, soit deux fois moins que le reste de votre budget. On va donc assister à une diminution de la dotation moyenne par enseignant-chercheur. Il y a là, à terme, le risque de perdre, pour l'enseignement supérieur, des enseignants de haut niveau dont l'Université ne saurait se passer, même si elle tend à s'orienter vers un enseignement de masse.

Enfin, il faut dire quelques mots à propos des IUFM puisque votre budget est marqué par le transfert de 1,3 milliard de francs en provenance de la section scolaire pour leur fonctionnement. Ce transfert va priver les universités de la formation des professeurs du second degré. La concentration des moyens en formation initiale qui va en découler ne peut que s'effectuer au détriment du développement de la formation continue des maîtres.

Ainsi nous interrogeons-nous, aujourd'hui comme hier, sur le devenir universitaire. On sait que de nombreux projets sont en cours, en particulier pour l'évolution du premier cycle. Pour autant, les questions de fond ne sont pas réglées puisque l'université française d'aujourd'hui n'est pas encore à sa place dans notre société.

En quelques années, l'Université est devenue un élément à part entière de l'aménagement du territoire. Tout aussi radicalement, elle est devenue ce que l'on appelle un « élément structurant » de l'économie d'une cité, d'un département et d'une région.

Plusieurs facteurs y ont concouru : le développement sans précédent d'une activité de recherche contractuelle et de services rendus aux entreprises, la prise de conscience dans une économie dominée, malheureusement, par le chômage de la nécessaire adéquation entre l'emploi et la formation, la demande sociale d'études universitaires, enfin le formidable transfert de technologies qui s'opère au sein du tissu économique local entre les laboratoires de recherche universitaire et nos entreprises de plus en plus performantes dans les secteurs de haute technologie. Moi qui suis responsable, dans l'agglomération caennaise, du développement économique, de la formation et de la recherche, je connais particulièrement ces problèmes de transferts de technologies.

L'existence d'une université n'est donc plus conditionnée par la seule tradition locale. Désormais la nécessité doit faire place à la tradition. Du même coup, les partenaires de l'université ne sont plus les mêmes et les anciens schémas d'un Etat tout puissant sur son université et sur la recherche ne seront plus de mise.

Depuis déjà plusieurs années, le cadre institutionnel de nos universités a éclaté sous la pression des besoins. Il faut construire. Vous l'admettez et le traduisez en termes budgétaires. Mais vous n'êtes pas encore prêt, monsieur le ministre d'Etat, à faire le grand saut pour une véritable décentralisation.

Nous en sommes aujourd'hui à un partenariat financier Etat - collectivités locales, alors qu'il faudrait un partenariat Etat - université - collectivité territoriales.

Nous vous l'avons souvent répété : c'est aux régions qu'il faut donner l'essentiel des compétences en matière d'université. A partir du moment où elles sont responsables du schéma prévisionnel de formation, où elles ont reçu compétence en matière de planification, leur action en matière universitaire devrait leur être reconnue. Leur rôle ne peut être compris que dans un véritable partenariat avec l'ensemble des autres acteurs.

Nul ne saurait contester à l'Etat son rôle de veiller à ce qu'aucune zone du territoire ne soit dépourvue d'enseignement supérieur.

Nul ne saurait non plus contester aux collectivités territoriales leur rôle dans l'Université.

La carte scolaire, restée centralisée jusqu'en 1980, n'a pas empêché un partenariat Etat, département, ville, établissements publics régionaux. Ce système de compétences partagées, aujourd'hui existant pour les collèges et les lycées en matière de fonctionnement et d'équipement, réussit parce

qu'il y a un troisième interlocuteur en plus de l'Etat et des collectivités territoriales : le collège ou le lycée, établissement public.

C'est pourquoi nous disons que la décentralisation des universités a pour corollaire l'autonomie des établissements universitaires. A partir du moment où l'on reconnaît à ceux-ci un rôle de partenaire à part entière de la vie économique et sociale, faisons-en aussi de véritables acteurs de l'aménagement du territoire.

Plutôt que de substituer purement et simplement la tutelle de la région à celle de l'Etat, donnons les moyens juridiques aux universités de contracter librement non seulement avec l'Etat mais aussi avec les collectivités territoriales.

Il ne saurait y avoir de véritable décentralisation en matière universitaire sans véritable autonomie des universités.

Nous ne sommes pas pour une tutelle remplacée par une autre. Nous sommes pour l'autonomie la plus large de l'ensemble des acteurs du développement universitaire. Les établissements y sont concernés au premier chef et ce sont eux qui sont les parents pauvres dans les discussions qui se déroulent aujourd'hui sur l'avenir de notre enseignement supérieur ! Ces établissements ne sont trop fréquemment que les spectateurs du faux dialogue que vous avez ouvert.

Il ne suffit pas de mettre de l'argent dans les constructions. Les collectivités mettent d'ailleurs largement – vous le savez – la main au porte-monnaie. Il faut maintenant définir la place de l'université dans notre société de demain. Ce que nous voulons, nous, à l'U.D.F., est clair : les universités françaises doivent avoir leur place dans notre développement et dans une véritable politique d'aménagement du territoire.

Le groupe U.D.F., monsieur le ministre d'Etat, ne votera pas votre budget. Non pas qu'il soit totalement mauvais en espèces sonnantes et trébuchantes, mais bien plutôt parce qu'il est, d'une part, la traduction d'un jacobinisme vis-à-vis de notre université et que, d'autre part, il ne fait que répondre à la pression des événements sans chercher à ouvrir les voies qui permettraient de les précéder. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Faible jugement !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentez, pour l'enseignement supérieur, un budget qui accuse une forte croissance : 36 milliards au lieu des 30,8 milliards de l'année dernière. Cela représente incontestablement une augmentation importante, de l'ordre de 17 p. 100, que l'on peut considérer *a priori* comme bénéfique pour l'université française.

Cependant, plusieurs considérations doivent atténuer ce premier jugement.

En effet, si l'on retranche de ces 36 milliards les mesures d'ordre, qui représentent 1,3 milliard, on arrive déjà à une progression certes encore exceptionnelle, mais moins élevée. Et si l'on dissocie de votre budget les 3 milliards destinés aux constructions universitaires, on arrive à un budget de fonctionnement qui représente une augmentation de 7,5 p. 100, ce qui est certes fort important mais qu'il faut mettre en regard de l'augmentation du nombre des étudiants – augmentation qui est de 7,7 p. 100. Ainsi que l'a noté M. Fréville, les crédits de fonctionnement suivent à peine l'évolution du nombre des étudiants. On peut même dire qu'ils diminuent en francs constants.

Avec ces crédits, vous allez devoir faire face à un afflux d'étudiants considérable. Bien sûr, on peut observer un certain tassement par rapport à l'affluence massive des années précédentes, mais c'est un simple infléchissement, et l'augmentation du nombre d'étudiants reste encore importante cette année. En effet, les établissements accueillant les élèves après le baccalauréat reçoivent cette année plus d'un million et demi d'élèves, si l'on compte tous ceux qui sont dans les universités, dans des IUT, dans les STS, dans les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs, etc. Et ce chiffre va encore croître jusqu'en 1995.

Pour faire face à cet accroissement du nombre d'étudiants, le nécessaire est-il fait pour permettre un recrutement de professeurs d'une compétence assurée et en nombre suffisant ? Je ne puis m'empêcher d'exprimer à cet égard une certaine inquiétude. Certes, le nombre d'emplois non pourvus aux concours est moins élevé cette année qu'il ne l'a été les années précédentes. On a enregistré, je crois, 17 p. 100 de postes non pourvus pour le recrutement des maîtres de conférence et 20 p. 100 de postes non pourvus pour les professeurs. C'est beaucoup, et c'est encore préoccupant. Je noterai au passage que vous avez retiré – et nous nous en sommes réjouis – le projet de réforme que vous aviez envisagé de nous soumettre en juin dernier pour le recrutement des enseignants-chercheurs, projet dont personne ne voulait.

Nous espérons que ce qui sera susceptible de sortir des tiroirs de votre conseiller spécial sera plus acceptable. Nous serons, en tout cas, très attentifs.

Bien sûr, vous avez obtenu un nombre non négligeable de créations d'emplois : 2 300, ce qui représente une augmentation de 4 p. 100 du nombre global des enseignants. Le nombre des étudiants va, lui, augmenter de plus de 7 p. 100, de sorte que nous risquons d'assister en fait à une dégradation du taux d'encadrement des étudiants.

Autre source de préoccupation : ces créations d'emplois se font aux moindres frais. Pour les enseignants-chercheurs, tous les emplois créés sont des emplois de professeur ou de maître de conférence de deuxième classe, ce qui est, certes, une solution moins coûteuse, mais qui n'est pas très satisfaisante du point de vue de la pyramide des emplois.

Le nombre de postes créés pour l'enseignement du second degré augmente, lui, considérablement. Il était, je crois, de l'ordre de 20 p. 100 des créations d'emplois l'année dernière ; il atteint cette année 35 p. 100. Je dis très clairement que ce n'est pas acceptable. Il est tout à fait critiquable de créer en aussi grand nombre des postes du second degré pour l'enseignement supérieur. Nous assistons ainsi à une espèce de « secondarisation » rampante du premier cycle de l'enseignement supérieur, qui, je le répète, n'est pas acceptable.

Toujours dans le domaine du regroupement des enseignants, qui me semble un point très important pour l'avenir, la revalorisation de la condition d'enseignant ne poursuit que bien lentement son cours. Je n'en prendrai qu'un indice. Les primes d'encadrement doctoral, qui sont un des éléments de cette revalorisation, ne sont toujours pas instituées en nombre suffisant pour faire face aux demandes des professeurs, des enseignants-chercheurs qui seraient susceptibles d'y prétendre. Vous nous annoncez qu'il y aura 6 500 primes d'encadrement doctoral en septembre 1992. C'est déjà peu par rapport au nombre total des enseignants qui pourraient la demander et espérer l'obtenir : 35 000. Mais le pourcentage est encore plus décevant si l'on observe que les 1 500 primes supplémentaires qu'il faudra répartir devront l'être entre 5 000 candidats environ. C'est vraiment un pourcentage décevant pour les professeurs et les maîtres de conférence concernés.

Les conditions de vie et de rémunération des universitaires sont donc encore bien loin d'être ce qu'elles devraient être si l'on voulait vraiment attirer vers l'enseignement supérieur les meilleurs de nos étudiants. Je pense que chacun, ici, le souhaite et est conscient de l'importance pour l'avenir d'un recrutement d'universitaires de haute qualité. Malheureusement, les études du CERC font apparaître une baisse très sensible du pouvoir d'achat des universitaires en fin de carrière : 17 p. 100 au cours des deux dernières décennies. Quelle catégorie sociale aurait accepté sans protester de voir son pouvoir d'achat amputé de 17 p. 100, fût-ce en vingt ans ? Ce n'est pas convenable ! L'Etat doit mieux traiter les professeurs qui forment l'élite de la jeunesse.

Il est donc indispensable d'améliorer ces conditions de vie et de rémunération si l'on veut empêcher le déclin de l'université française, car on sait que, par ailleurs, celle-ci impose à ses membres des charges de plus en plus lourdes, dissuasives aux yeux de certains.

Notre université est, en effet, éprouvée – au double sens de « mise à l'épreuve » et de « affectée » – par l'afflux massif d'étudiants qui ne sont pas faits pour des études longues et abstraites et qui, pour une part d'entre eux en tout cas, s'engagent dans ces études universitaires pour des raisons malheureusement négatives : parce que, après le baccalauréat, ils ne trouvent pas un emploi, parce qu'ils ne trouvent pas une place dans une section de technicien supérieur, parce qu'ils ne sont pas acceptés dans un IUT. Si bien que la première année de DEUG accueille de nombreux bacheliers – je pense surtout aux bacheliers G – qui n'ont pas été préparés à ces études universitaires et qui viennent malheureusement y échouer en grand nombre.

Cette situation, nous le savons bien, n'est satisfaisante pour personne. Elle soulève plusieurs questions. Et ce sont ces questions que je voudrais évoquer ce soir bien qu'elles ne soient pas nouvelles.

La première concerne l'orientation des étudiants : la seconde la vocation du premier cycle universitaire.

L'orientation des étudiants, tout d'abord. Chacun sait – je le répète d'ailleurs chaque année à cette tribune – qu'il n'est pas acceptable que l'enseignement supérieur technologique court serve de tremplin à des bacheliers C, D ou B alors qu'il a été instauré, pour l'essentiel, pour des bacheliers de l'enseignement technologique. Ces bacheliers se trouvent évincés des filières créées pour eux. Ils se trouvent d'ailleurs évincés davantage des IUT que des STS, mais peu importe ! Ils sont repoussés vers la seule voie qui leur est ouverte, celle de l'Université. C'est le cas notamment des bacheliers G que je viens de mentionner. C'est d'autant plus préoccupant que leur nombre augmente sensiblement chaque année, notamment parce que beaucoup d'élèves ayant obtenu leur BEP sont ensuite admis en première d'adaptation et orientés vers le bac G.

Parce que notre enseignement universitaire est un enseignement abstrait, les chances de réussite de ces bacheliers G sont extrêmement minces et ils font souvent partie, malheureusement, des 50 p. 100 d'étudiants qui n'accèdent pas au deuxième cycle.

Il devient donc de plus en plus nécessaire, monsieur le ministre d'Etat, que vous interveniez autrement que par de simples déclarations, de simples vœux, pour obtenir des directeurs d'IUT qu'ils restituent à leurs instituts leur finalité véritable, qui est d'accueillir les bacheliers d'enseignement technologique, afin que ceux-ci aient toutes leurs chances.

M. le président. Veuillez conclure, madame Catala ! Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Bruno Bourg-Broc. L'intervention de Mme Catala est très intéressante !

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, votre indulgence me permettra de terminer !

M. le président. Mon indulgence sera de courte durée, et dans les limites...

M. Philippe Auberger. De la politesse !

M. le président. ... qui sont les limites normales.

Mme Nicole Catala. J'évoquerai enfin le devenir des premiers cycles.

Nous ne savons toujours pas clairement, monsieur le ministre d'Etat, ce que vous souhaitez en faire, quelle est la finalité que vous assignez à ces premiers cycles. Vous résignez-vous à leur secondarisation ? Acceptez-vous qu'ils deviennent des sortes de collèges à l'américaine, où l'on complétera les connaissances générales des étudiants ? Personnellement, je trouve que ce n'est pas convenable. En effet, si l'enseignement secondaire est un enseignement de qualité, s'il a le niveau qu'il doit avoir, les élèves qui obtiennent le baccalauréat doivent avoir un bagage suffisant pour pouvoir ensuite évoluer, compléter leur propre culture sans qu'on ait besoin de les maintenir encore pendant deux ans dans un cycle d'études générales.

Aussi suis-je fermement convaincue que le premier cycle universitaire doit être le début de véritables études universitaires, c'est-à-dire d'études abstraites, académiques, le début d'études longues, d'un parcours long. Ce qu'il faut multiplier – mais en dehors de l'Université – ce sont des formations à finalité professionnelle beaucoup plus courtes. C'est dans ce secteur que les régions ont vocation à s'investir. Ce n'est pas dans un cofinancement compliqué et peu satisfaisant des véritables universités. Les régions doivent s'intéresser aux établissements à finalité professionnelle, et non pas aux universités *stricto sensu*.

Voilà l'essentiel, monsieur le ministre d'Etat, des remarques que je voulais présenter sur votre projet de budget.

Il y a trop d'incertitudes dans votre vision de l'Université, trop de points qui nous préoccupent pour que nous puissions voter votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz, dernier orateur inscrit.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec plus de 12,88 p. 100 d'augmentation à structures constantes, le projet de budget pour 1992 de l'enseignement supérieur est le secteur le mieux traité de l'éducation et, d'une manière plus générale, il constitue une éclaircie appréciée dans la grisaille du projet de loi de finances pour 1992. *(Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Je me livrerai à une observation personnelle : j'aurais souhaité, monsieur le ministre, que vous disposiez de moyens supplémentaires,...

M. Philippe Auberger. Nous aussi !

M. Roland Carraz ...de manière à pouvoir placer l'effort au niveau où vous le souhaitiez.

Je vous donne néanmoins acte des efforts réalisés pour obtenir ces crédits et des résultats obtenus. Je mesure la performance qui permet de poursuivre le rattrapage engagé lors des budgets précédents.

Cependant, je note, compte tenu du travail qui reste à accomplir, du retard accumulé et de l'arrivée d'un très grand nombre de nouveaux étudiants, que ce budget – et je le regrette – ne permet pas, en francs constants, de retrouver le même niveau de dépenses par étudiant qu'en 1990.

Pour autant, monsieur le ministre d'Etat, nous approuvons les grandes lignes de votre politique universitaire tout en souhaitant – j'y reviendrai – que, sur un certain nombre de points, vous apportiez plus de précisions, plus de clarté sur certaines opérations nouvelles et plus de cohérence dans l'affichage de vos objectifs à moyen terme. Nous sommes en effet convaincus de la nécessité d'accroître massivement le nombre de nos étudiants et, partant de là, de les accueillir et de les former dans les meilleures conditions.

Nous ne sommes pas de ceux qui développons une vision malthusienne, étroite, négative de l'accroissement de la durée moyenne de la scolarisation dans ce pays.

Ne nous effrayons pas de l'accroissement du nombre de nos étudiants. C'est une bonne chose. Nous pensons qu'il faut maintenir grandes ouvertes les portes de l'Université et permettre ainsi à un nombre croissant de jeunes bacheliers d'entreprendre des études supérieures.

Nous nous réjouissons en particulier de constater que le pourcentage de jeunes bacheliers qui choisissent de poursuivre leurs études continue de s'accroître – le nombre de nos étudiants atteint pratiquement 1 400 000. Nous sommes donc favorables, je dirai presque « par définition », à toutes les mesures susceptibles de favoriser la démocratisation de nos enseignements supérieurs et de permettre à tous les jeunes, en particulier aux jeunes d'origine modeste, d'accéder à ces niveaux de formation.

Je pense bien entendu, et en premier lieu, au plan social étudiant, dont je salue la mise en œuvre. J'en apprécie d'abord l'aspect global. Vous avez souhaité développer un dispositif abordant tous les aspects de cette question : les ressources, la restauration, le logement et la prévention médicale – sujet insuffisamment abordé jusqu'à présent. On ignore que de trop nombreux étudiants se soignent mal parce qu'ils sont mal mutualisés. Aussi, je soutiens fortement la suggestion de M. le rapporteur Cambadelis à propos d'une « majorité sociale étudiante ».

Je constate également l'indiscutable effort financier réalisé, mais vous me permettrez de formuler quelques observations.

La première concerne les bourses. Le sujet a déjà été abordé. Je ne m'y attarderai donc pas. Le nombre de boursiers augmentera de 12 p. 100, ce qui est bien. Le pourcentage d'étudiants boursiers passera ainsi de 15 p. 100 à 15,7 p. 100. Si l'on veut atteindre dans des délais raisonnables l'objectif de 25 p. 100 que vous vous êtes fixé, il faudrait disposer de moyens supplémentaires.

La seconde observation concerne les prêts. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée avait recommandé, il y a deux ans, la mise en place d'un tel système de financement complémentaire. Nous avions souhaité alors que l'accès de ces prêts soit réservé à des étudiants confirmés, et non pas décernés en première année – ce qui est le cas. Nous avions également souhaité une bonification et des taux modérés.

Nous constatons aujourd'hui que, avec un taux moyen de 10,71 p. 100, la réalité n'est pas tout à fait au rendez-vous de nos espérances. Il est évident qu'avec un tel taux – quelles que soient les précautions que vous avez prises par ailleurs pour limiter la charge de l'endettement – le système reste trop pénalisant. J'espère, ainsi que mes collègues, que de nouveaux tours de table avec les banques permettront d'améliorer ce dispositif utile mais qui doit en tout état de cause rester accessoire, tant il vrai qu'il appartient à l'Etat d'assurer, par ses aides directes et ses prestations en nature, ce que j'appelle le socle de la démocratisation des enseignements supérieurs.

Enfin, vous me permettrez de rappeler à cette tribune une proposition restée sans effet à ce jour. Par le biais de la demi-part de quotient familial attribuée aux contribuables dont les enfants de moins de vingt-cinq ans sont étudiants, l'Etat accorde une aide fiscale que notre collègue M. Fréville estime à plus de 6 milliards de francs, c'est-à-dire un montant supérieur à celui des bourses. Il s'agit d'un système injuste puisqu'il revient à harmoniser la situation devant l'impôt des familles quelles que soient leurs ressources, et non à attribuer une aide identique aux familles ayant des enfants étudiants, quels que soient leurs revenus.

Je suis pour ma part très attaché à ce que toute politique d'aide sociale à l'étudiant parte des dépenses réelles estimées. C'est l'esprit du revenu minimum étudiant.

Je réitère donc la demande de mise à l'étude d'une refonte de l'actuel système du quotient familial et je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez obtenir de votre collègue de Bercy qu'il accepte de faire tourner ses ordinateurs, de façon à voir ce que donnerait le remplacement du système actuel, indexé sur le revenu des ménages, par une allocation forfaitaire.

Accueillir de nouveaux étudiants, c'est aussi mettre à leur disposition des locaux neufs ou rénovés en quantité suffisante afin d'en terminer avec les difficultés que connaissent un grand nombre d'universités.

Vous avez réalisé un effort considérable, chacun, en particulier nos deux rapporteurs, s'accorde à le reconnaître. Les retards accumulés rendaient indispensable cette mise à niveau, qui doit, bien entendu, se poursuivre à un rythme soutenu ; c'est le vœu que je forme.

Je suis particulièrement satisfait de constater l'accroissement très important des crédits engagés – plus de 300 p. 100 – ainsi que l'augmentation du taux de consommation de ces crédits, ce qui est une nouveauté, et je me réjouis de voir que l'Etat recommence à savoir construire.

Cet effort, qui commence à prendre corps sur les campus universitaires, est désormais perceptible et il contribue au changement de psychologie par rapport aux rentrées précédentes.

Il en de même du programme Université 2000, qui prend corps dans de meilleures conditions que prévu. Le CIAT a approuvé le 3 octobre un schéma d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs qui concerne dix régions. Par ailleurs, des universités en nombre croissant ont élaboré leur projet. Nombre d'entre elles ont déjà signé avec l'Etat leur contrat de développement quadriennal.

Votre méthode, monsieur le ministre d'Etat, fondée sur la planification et le dialogue avec les collectivités locales, porte ses fruits. Il est juste de souligner le remarquable effort fait par les régions ainsi que par les villes et de constater que leur taux de participation à l'effort général est finalement plus élevé que prévu.

Nous sommes également convaincus du rôle décisif que doivent jouer nos enseignements supérieurs dans l'aménagement du territoire. Plus de cinquante villes moyennes intermédiaires vont accueillir des premiers cycles universitaires, vous allez créer sept universités et un très grand nombre de départements supplémentaires d'IUT, une carte universitaire nouvelle se dessine. Tout cela est très positif, d'autant plus que vous avez évité les principaux risques d'émiettement, en dépit des demandes émanant des collectivités locales.

J'en viens à la modernisation et à la rénovation de nos enseignements supérieurs.

Vous avez engagé des actions importantes et nouvelles qui posent un très grand nombre de questions. Je suis bien évidemment d'accord sur la nécessité d'adapter nos enseignements supérieurs aux besoins de l'économie. C'est un vieux débat dans notre pays où l'école et l'entreprise se sont trop longtemps ignorées, où l'université et les grandes écoles ont trop longtemps cheminé sur des voies séparées. Nous avons tous été trop longtemps timorés et malthusiens dans le développement de nos formations d'ingénieurs, de professionnels et de techniciens. Il n'est donc pas mauvais aujourd'hui de bousculer quelques habitudes.

Vous souhaitez doubler notre capacité de formation d'ingénieurs, c'est une nécessité. Vous souhaitez combler le retard de la capacité d'accueil des IUT par rapport aux sections de technicien supérieur, nous y souscrivons. Vous voulez favoriser la mise en place d'un nouveau cursus de formation d'ingénieur-technicien – c'est un débat qui est ouvert depuis longtemps – dès lors que nos partenaires européens connaissent très largement ce type de formation, par ailleurs très demandé par les entreprises.

Nous approuvons donc vos principes et vos orientations. On ne peut pas reprocher à l'Université de former des chômeurs et, dans le même temps, lui reprocher de trop chercher à satisfaire les besoins de l'économie en développant des formations professionnelles. Il faut savoir ce que l'on veut.

Il vous reste à mettre tout cela en œuvre de façon claire et cohérente, c'est-à-dire lisible, dans une politique d'ensemble, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas.

Je voudrais à cet égard parler des IUP qui ont été créés à la rentrée dans une certaine précipitation et sans texte réglementaire. Ces IUP, auxquels on accède à « bac + 1 », doivent former en quatre années des ingénieurs maîtres sur la base d'un fort enseignement en alternance ; je suis pour. Mais il faut répondre parallèlement aux questions posées par la mise en place de ces formations nouvelles. Quelle place entendez-vous voir occuper respectivement, dans l'avenir, par les formations universitaires professionnalisées et par les DEUG ?

Envisagez-vous – la mise en œuvre des IUP nous incite à le penser – de proposer une refonte du cursus de la formation des ingénieurs ? Sera-t-elle fondée sur la diminution de la scolarité préparatoire ? Ne craignez-vous pas, comme certains, que les moyens vous manquent par ailleurs pour la rénovation des DEUG, dont la mission est bien évidemment de former aux études longues, ce qui n'est pas toujours la réalité aujourd'hui ?

Enfin, pouvez-vous nous dire quelles sont vos intentions en matière de rénovation des premiers cycles universitaires, car vous avez annoncé le 26 juin 1991 une certain nombre de mesures à ce sujet ? Pour résumer, nous souhaitons vous voir préciser vos perspectives quant au futur paysage universitaire à moyen terme.

J'aborderai maintenant les moyens en enseignants. Les universités doivent être en mesure de fournir un encadrement convenable en enseignants. Elles doivent également conserver toute leur capacité à assurer leur mission de création du savoir. C'est pourquoi l'effort important de recrutement, de revalorisation des carrières et de pré-recrutement que vous avez entrepris ne doit pas se relâcher. Je me félicite de la nette progression des pré-recrutements en ce qui concerne tant les allocataires que les moniteurs. Vos objectifs sont quasiment atteints. Par contre, les primes d'encadrement doctoral doivent continuer à voir leur nombre s'accroître, tout le monde en est conscient.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Certainement !

M. Roland Carraz. Je constate par contre dans ce projet de budget, et j'en suis préoccupé, la stabilisation, voire un léger recul, des créations de postes, tout en saluant par ailleurs la création de 800 postes de personnels associés à mi-temps. L'effort, de mon point de vue, ne devrait pas se relâcher, car vous savez bien, comme chacun d'entre nous, que les besoins restent encore considérables.

Nous disposerons à la rentrée prochaine d'un volume d'enseignants en hausse de 4,2 p. 100, alors que la croissance des effectifs sera très certainement supérieure.

Je m'interroge aussi sur le nombre élevé de créations d'emplois de statut de second degré – agrégés, certifiés – bien supérieur aux créations de postes de professeur. J'espère ne voir là qu'une situation purement conjoncturelle, justifiée par la nécessité absolue où nous sommes de dégager très rapidement des capacités d'encadrement. Elle ne saurait en aucun cas se poursuivre durablement, sauf pour les professeurs de statut de second degré qui souhaitent faire de la recherche. En effet, outre que cette situation dégarnit les établissements du secondaire de maîtres qualifiés, elle ouvre la porte – ...

orateurs précédents l'ont souligné - à toutes les polémiques sur la « secondarisation » des premiers cycles et la « dévaluation » de leur formation.

Je suis également préoccupé, dans le même ordre d'idées, par la progression insuffisante des crédits de recherche qui, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du nombre d'enseignants, ne permettra pas à toutes les équipes et à tous les laboratoires de maintenir leur effort de recherche au même niveau.

M. Francis Saint-Ellier. Tout à fait !

M. Roland Carraz. J'en arrive à la formation des maîtres, mission essentielle de l'Université. La nouveauté de ce budget est bien évidemment le rattachement des crédits des instituts universitaires de formation des maîtres à l'enseignement supérieur et la généralisation de la mise en place de ces instituts. Peut-on dire pour autant que les universités conservent la plénitude de leur mission dès lors qu'elles deviennent des prestataires de services ? La question est posée. Bien entendu, il est encore beaucoup trop tôt pour émettre un jugement d'ensemble sur ces instituts, qui commencent à fonctionner. Je pense que, si certains excès de jeunesse sont gommés, si certaines précautions sont prises - et je ne doute pas qu'elles le seront - ils rendront les services que l'on attend d'eux.

Cela dit, je crois que certains problèmes doivent être corrigés. Je pense en particulier à l'éclatement dans le temps et dans l'espace du travail des enseignants et des élèves-professeurs, phénomène souvent constaté à cette rentrée, à cause d'une organisation modulaire de l'enseignement poussée souvent à l'extrême et d'une dissémination géographique des formations. La situation peut être améliorée.

J'ai noté également quelques problèmes d'équilibre entre les disciplines en dépit du jeu des options. Un certain nombre de disciplines disposent d'un temps de préparation au concours insuffisant. Quelques réajustements seront nécessaires et, comme l'an dernier, j'attire votre attention sur le sort de la philosophie, dont la situation me paraît préoccupante.

En troisième lieu, je tiens à souligner l'engagement insuffisant des universités. Plusieurs raisons l'expliquent. Il y a, bien sûr, l'autonomie des instituts, l'intérêt très inégal manifesté selon les universités pour la formation des maîtres et la précipitation souvent constatée sur le terrain lors de la rentrée. Cette situation est très préoccupante et je souhaite qu'elle soit provisoire. Pour être certain que, dans l'avenir, les universités et les enseignants chercheurs seront totalement associés aux projets des instituts universitaires de formation des maîtres, je souhaite que le recrutement des enseignants-chercheurs soit élargi et que les instituts puissent être davantage associés à la recherche universitaire.

Je tiens également à appeler votre attention sur le contrôle insuffisant de l'Etat sur les maquettes pédagogiques : vingt-huit IUFM, vingt-huit maquettes pédagogiques. Il existe, certes, une politique d'agrément. Je souhaite qu'elle soit renforcée afin de maintenir et de garantir l'unicité des formations des maîtres sur le plan national, particulièrement pour les professeurs du second degré.

Le ministère doit se donner tous les moyens pour assurer sa maîtrise sur la formation des maîtres, en tout cas pour garantir l'égalité de tous les élèves-professeurs devant la formation des maîtres.

Le nombre encore insuffisant des allocations - il y sera sans doute progressivement remédié dans l'avenir - et le principe de leur mise en œuvre géographique suscitent de ma part une nouvelle intervention. Je ne suis pas absolument certain de la pertinence de la répartition des allocations en fonction des déficits académiques constatés.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Vous avez tout à fait raison !

M. Roland Carraz. Je sais que vous pensez qu'en s'attaquant par des attributions inégalitaires aux inégalités dans les candidatures on pourra corriger certaines situations. Je ne le crois pas, en particulier en ce qui concerne les professeurs du second degré, dès lors que le mouvement de nomination des professeurs reste un mouvement national, et je souhaite que nous ayons un échange de vue à ce sujet.

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Tout à fait !

M. Roland Carraz. Je veux appeler votre attention sur les conditions de préparation à la maîtrise dans les IUFM, qui restent trop dissuasives pour permettre à ceux qui le souhaitent de préparer à la fois le CAPES et l'agrégation. Je pense qu'il ne faut pas dissuader les élèves-maîtres qui entrent dans les IFUM de préparer l'agrégation.

Enfin, les incitations au professorat doivent, puisque nous rencontrons une crise de recrutement, être développées, dans les IUFM d'abord. A ce propos, je trouve anormal que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, perçue par les stagiaires, soit ramenée de 6 000 francs à 2 000 francs. Il y a là une pénalisation financière assez négative.

Par ailleurs, il est maladroit, mais je sais, monsieur le ministre d'Etat, que vous n'en êtes pas responsable, de ne pas honorer dans ce budget les engagements pris concernant l'élargissement de l'accès à la hors-classe des certifiés et des agrégés, et de ne pas créer cette année la tranche prévue de 600 congés de mobilité supplémentaires. Je sais bien que Bercy est passé par là, mais il ne s'agit que de 100 millions d'économies sur un total de 1,2 milliard de francs. Nous aurions pu éviter cette ombre dans la mise en œuvre de la revalorisation de la situation des professeurs.

Monsieur le ministre d'Etat, ce budget traduit votre détermination à construire l'Université de demain et répond de ce fait aux besoins essentiels de savoir et de formation qui sont exprimés massivement par le pays et par sa jeunesse, ce dont il faut se réjouir. Vous avez ouvert beaucoup de chantiers, ce qui crée des problèmes, et je vous ai posé un certain nombre de questions. Soucieux de la réussite de l'entreprise, les députés socialistes attendent sereinement vos réponses et vous assurent de leur soutien. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

M. Lionel Jospin, *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1992, que j'ai l'honneur de vous présenter, avec le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, de vous présenter, se caractérise, cela a été dit, par une progression particulièrement forte des crédits : 17,4 p. 100.

Le montant des crédits inscrits, hors crédits de recherche, atteint 33,8 milliards de francs. Certes, pour une part, cette hausse s'explique par le transfert des crédits destinés à la formation initiale des maîtres dans le cadre de la création des IUFM. Mais la progression des crédits à structure constante reste très importante, malgré le contexte de rigueur budgétaire que vous connaissez. La hausse des crédits est de 12,9 p. 100, contre 12,2 p. 100 en 1991 et 10,2 p. 100 en 1990.

Il n'y a que M. Carpentier, qui n'est plus là, pour ne pas se rendre compte que l'augmentation des moyens du supérieur sur quatre exercices budgétaires est, pour reprendre ses termes, sans précédent. Je n'aime pas la polémique mais, quand on ne veut pas regarder les faits, on doit être renvoyé à d'autres faits. J'ai rencontré au cours des deux dernières années les ministres de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur d'un certain nombre de pays d'Europe centrale ou d'Europe de l'Est, régimes que certains ont soutenus sans défaillance et dont ils admiraient les performances. Tous m'ont parlé du désastre universitaire dans lequel était plongé leur pays. Il y a donc une inégalité d'approche des problèmes que je ne saurais accepter.

Le montant total des crédits atteint même 36 milliards de francs si l'on prend en compte les crédits de recherche, qui progressent de 12,7 p. 100, soit un rythme très comparable à celui des crédits hors recherche. Je pense que cette croissance répondra aux préoccupations exprimées en 1991, et rappelées par M. Fréville et M. Cambadelis, que je remercie pour la qualité de leurs rapports.

Cette progression confirme que l'enseignement supérieur est bien la priorité à l'intérieur de la priorité accordée par le Gouvernement à l'éducation. L'effort exceptionnel ainsi accompli correspond à la volonté d'accompagner et même, pour la première fois depuis longtemps, d'anticiper la progression des effectifs d'étudiants, pour réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ce projet de budget contribue également à la rénovation et à la modernisation de l'enseignement supérieur, en mettant un accent nouveau sur la professionnalisation et l'autonomie des universités.

www.luratech.com

Oui, c'est vrai, monsieur Couanau, j'avance à marche forcée, mais c'est que le retard était grand. Et si la montée des effectifs d'étudiants était si prévisible, pourquoi n'avez-vous pas amorcé cet effort entre 1986 et 1988 ? *(Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)* Je pourrais maintenant mesurer le rythme de mes pas.

M. Guy Bêche. Et avant 1981 !

M. Bruno Bourg-Broc, M. Gilles de Robien et M. Francis Saint-Ellier. Et de 1981 à 1986 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. C'est justement à partir de 1986 que s'est accéléré, en conséquence de l'augmentation du nombre des bacheliers, le mouvement vers l'Université.

M. Jean-Paul Bret. Ils n'ont alors rien fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. La progression des moyens accompagne la démocratisation de l'enseignement supérieur.

La progression des effectifs d'étudiants à la rentrée 1992 devrait rester forte : 74 000 étudiants supplémentaires sont attendus en 1992, alors que les prévisions pour 1991 retenaient un chiffre de 89 000. Ainsi, le taux d'accès d'une classe d'âge à l'Université doit connaître une nouvelle progression et approcher 50 p. 100, alors qu'il était inférieur à 30 p. 100 en 1987.

Le chemin parcouru en cinq ans indique bien que la démocratisation de l'enseignement supérieur est désormais un acquis, même s'il convient de continuer les efforts.

Pour former ces étudiants supplémentaires, un effort important de création d'emplois est prévu : 2 300 emplois d'enseignants nouveaux, dont 1 477 emplois de professeurs des universités et de maîtres de conférence, soit un peu plus qu'en 1991.

Mme Catala et ensuite M. Carraz ont évoqué la question des postes du second degré.

Depuis plusieurs années, s'est amorcée une pratique qui fait que des professeurs agrégés, en principe destinés au second degré, ont tendance à aller vers l'enseignement supérieur dans certaines disciplines telles que la gestion ou des enseignements technologiques. Pour les besoins qui s'exprimaient, il n'existait pas toujours de possibilité dans l'enseignement supérieur de trouver des professeurs. Et les agrégés du second degré ne sont pas interdits d'entrée dans l'enseignement supérieur. Nous constatons d'ailleurs que la présence de ces enseignants est utile dans les disciplines de langues. Je voudrais aussi ajouter que rien n'empêche ces agrégés, surtout quand ils sont jeunes, de passer des thèses, de faire de la recherche et de devenir, quelques années après, des enseignants-chercheurs, laissant leur poste du second degré à d'autres, alimentant ainsi une sorte de noria. Car nous sommes fondamentalement attachés à ce que l'enseignement supérieur français reste pour l'essentiel fondé sur la présence d'un corps d'enseignants-chercheurs.

Il convient en outre d'ajouter à cette politique de progression des moyens la création de 400 emplois supplémentaires de professeurs associés, pour un montant de 27 millions de francs en quart d'année. Cet effort est complété par la création de 1 870 allocations nouvelles de moniteur d'enseignement supérieur, qui permettent à des étudiants en doctorat de se former à la recherche, tout en assurant un service réduit d'enseignement, sous la responsabilité de professeurs chargés de les former à leur futur métier.

C'est vrai, là aussi, monsieur Fréville, je fais flèche de tout bois, mais cela vaut mieux que de laisser ses flèches dans son carquois ou, bien mieux, que de ne pas en avoir du tout. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Auberger. C'est Guillaume Tell !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je m'appuie sur les images de mes interlocuteurs.

Enfin, l'encadrement des universités est amélioré grâce à la création d'emplois ATOS : 600 emplois budgétaires sont prévus à ce titre, dont 90 pour les bibliothèques, auxquels il convient d'ajouter 100 emplois supplémentaires gagés sur les ressources propres des universités. Au total, le nombre d'emplois ATOS créés en 1992 est donc équivalent à celui de l'année 1991.

L'augmentation du nombre des emplois est d'ailleurs accompagnée par la revalorisation des carrières, et notamment par la progression des primes diversifiées, qui valorisent les enseignants se consacrant plus particulièrement à l'encadrement pédagogique des étudiants, aux tâches administratives ou à un travail de recherche approfondi.

A cet égard, disposer, à l'automne 1992, de 6 500 primes d'encadrement doctoral, c'est, reconnaissez-le, madame Catala, malgré les inquiétudes sur le nombre total d'enseignants-chercheurs – mais il faut plutôt considérer ceux qui sont engagés dans les recherches les plus fécondes –, un chiffre très significatif.

Nous nous étions d'ailleurs engagés à donner 5 000 primes d'encadrement doctoral sur quatre ans. Or nous arriverons à 6 500 sur trois ans. Ces primes – je vous l'indique, puisque cela n'a pas encore été précisé – représentent 34 000 francs par an, soit 102 000 francs sur trois ans. Lorsque je discute avec quelques anciens collègues de l'Université qui viennent de toucher leur prime d'encadrement doctoral et constatent une progression de leur rémunération de 34 000 francs, je vous assure qu'ils ne trouvent pas du tout cela insignifiant.

Quant à la baisse de pouvoir d'achat qu'ont subie les professeurs d'université, dont vous avez raison de dire qu'ils forment l'élite de notre jeunesse, je peux affirmer que nous avons engagé le processus de revalorisation, qui n'est d'ailleurs pas seulement basé sur le régime indemnitaire, et nous sommes les premiers à clairement inverser la tendance.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'effort engagé pour réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire pour accueillir mieux un nombre accru d'étudiants, est encore plus net si l'on considère l'évolution des crédits d'investissement.

Les autorisations de programme nouvelles dépasseront, en 1992, 5 milliards de francs si l'on intègre les investissements prévus pour la recherche universitaire. Les crédits de paiement, BCRD compris, atteindront 4,8 milliards de francs contre 3,3 milliards en 1991. La progression des crédits de paiement destinés aux constructions universitaires atteint près de 80 p. 100. Nous utilisons nos crédits et nous construisons plus vite, vous avez été plusieurs à le reconnaître. Cette progression permet à l'Etat d'assumer ses responsabilités et de mobiliser au total, grâce aux accords passés avec les collectivités territoriales dans le cadre d'Université 2000 – mais j'y reviendrai tout à l'heure, notamment pour leur rendre hommage –, près de 30 milliards de francs sur cinq ans au profit de l'enseignement supérieur.

Je comprends mal, à cet égard, madame Catala, pourquoi, dans votre intervention, vous avez retiré arbitrairement des sommes de mon budget. Les constructions universitaires sont particulièrement indispensables à l'accueil des étudiants et redonnent sur les campus ce dynamisme, cette espérance dont parlait Roland Carraz tout à l'heure.

Mme Nicole Catala. Les crédits de fonctionnement sont nettement insuffisants ! Il faut les rapporter à l'augmentation du nombre des étudiants !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le problème, c'est que le nombre d'étudiants augmente depuis plusieurs années, et qu'avant on ne construisait pas. Il s'agit de savoir si l'on fait face ou non.

Ce partenariat exemplaire avec les collectivités locales permet de planifier le développement universitaire en concertation avec les collectivités et de répondre aux besoins démographiques sans sacrifier la qualité architecturale ou le cadre de vie des études.

Au-delà de l'extension des capacités ou du renforcement de l'encadrement, la démocratisation de l'enseignement supérieur rend nécessaire un effort accru en direction des étudiants d'origine modeste, qui sont désormais plus nombreux à l'Université.

Les crédits de bourses seront augmentés de 200 millions de francs, soit une hausse de 600 millions en année pleine, de manière à relever le taux moyen des bourses de 3 p. 100 et d'accroître le nombre de bénéficiaires de 12 p. 100. Ainsi, depuis 1988, le taux des bourses aura augmenté de 28 p. 100 et le nombre des boursiers de 40 p. 100. L'objectif retenu par le plan social étudiant, arrêté en 1990, et qui prévoit à terme

que 25 p. 100 des étudiants bénéficieront de bourses, est donc en bonne voie. Ce taux devrait dépasser 18 p. 100 en 1992, contre seulement 14 p. 100 en 1986.

M. Cambadelis et M. Carraz ont évoqué la question des nouveaux prêts aux étudiants. Les difficultés de mise en place sont indéniables. Certaines banques, pourtant très impliquées dans la définition des modalités et largement consultées, ont préféré proposer leur propre système, alors que l'Etat accepte de financer 50 p. 100 des risques.

Le premier contingent de prêts mis en place – 36 000 – est en tout cas un premier pas et permettra, je crois, de faire la preuve de l'utilité du dispositif. A la lumière des résultats enregistrés, des modifications éventuelles pourront être apportées, toujours en concertation avec le ministère des finances et avec les banques. Je dois vous avouer que je suis un peu déçu de la réaction d'une partie de notre système bancaire, qui fait preuve, décidément, de frilosité.

M. Gilles de Robien et M. Philippe Auberger. Surtout les nationalisées !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'effort engagé pour améliorer la vie quotidienne des étudiants sera également poursuivi, avec la construction prévue pour 1992 de 6 000 nouveaux logements d'étudiants et l'ouverture de près de 11 000 places nouvelles pour la restauration scolaire. Cent emplois supplémentaires seront d'ailleurs créés au bénéfice des CROUS, pour permettre le fonctionnement de ces nouvelles structures.

Certes, les droits d'inscription à l'Université ont été relevés à partir de la rentrée 1991. De même, le prix du ticket restaurant a été augmenté : il passe de 10,50 francs à 11,50 francs.

Certains d'entre vous se sont étonnés que ces augmentations des droits d'inscription soient plus élevées que celles prévues naguère par M. Devaquet. Je ne sais si c'est exact, n'ayant pas vérifié.

Mais qu'est-ce qui fait la différence ? C'est que, moi, je n'ai pas commencé par là et je ne me suis pas limité à cela. J'ai commencé par de nombreuses créations de postes. J'ai poursuivi par le lancement d'un grand plan d'équipement et pour donner confiance aux étudiants, je leur ai dit : « Engageons tout de suite un plan d'urgence pour que vous voyiez les constructions universitaires sortir de terre ! » J'ai engagé la discussion avec les enseignants pour revaloriser leur statut et leur salaire. J'ai défini de nouveaux outils de contractualisation pour discuter avec les universités, avec leurs présidents, en les respectant pleinement. Je leur ai donné des mesures concrètes d'autonomie financière. J'ai commencé à discuter avec les organisations d'étudiants en leur disant que nous allions mettre l'étudiant au cœur du dispositif, que nous allions, avec eux, discuter d'un grand plan social étudiant.

Alors, lorsqu'on a fait cela, lorsqu'on a donné confiance, lorsqu'on a concrétisé les mesures prises, il devient possible de faire admettre que les universités françaises ont besoin aussi de s'autofinancer. Car, face à l'ouverture des frontières, nous ne pouvons pas nous permettre de courir le risque d'avoir des droits d'inscription bien plus faibles que ceux des grandes universités concurrentes des pays voisins, sauf à laisser nos meilleurs étudiants aller à l'étranger et à recevoir – pourquoi pas ? – les plus mauvais chez nous ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gilles de Robien. Et pourtant que ne disiez-vous en 1986 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Parce que vous, vous ne faisiez que cela !

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* C'est vrai !

M. Henri Bayard. Non, c'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Vous annonciez l'augmentation des droits d'inscription et vous vous proposiez de sélectionner à l'entrée de l'université ! Vous avez provoqué une explosion étudiante !

M. Guy Bêche. Tout à fait !

Mme Nicole Catala. Ce que vous dites est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Quant à moi, j'ai procédé de façon radicalement différente.

Je crois justement que la véritable justice sociale consiste à concentrer les aides sur ceux qui en ont véritablement besoin. Et il y a un certain nombre d'étudiants dont les familles peuvent payer des droits d'inscription un peu plus élevés. La création en cours de commissions sociales dans les établissements permettra d'ailleurs de mieux cibler les aides, au-delà des boursiers, qui sont, d'ailleurs, je voudrais le rappeler, exonérés des droits d'inscription, donc pas concernés par ces augmentations.

M. Cambadelis a évoqué – il n'a pas été le seul – le problème, compliqué, de la majorité sociale à dix-huit ans. Les associations étudiantes, comme l'UNEF-ID, la FAGE, des sociétés mutualistes, notamment la MNEF, les mutuelles étudiantes régionales, des associations de parents d'élèves et une fédération d'enseignants, pour ne citer que quelques-unes des organisations concernées, se rassemblent sur ce thème et mènent une campagne active en faveur de l'abaissement à dix-huit ans de l'âge d'accès au régime étudiant de sécurité sociale.

Comme vous le savez, à l'occasion de l'élaboration du plan social étudiant, monsieur Cambadelis, il a été décidé qu'une table ronde réunirait les associations étudiantes, leurs mutuelles, le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires sociales, avant la fin de l'année, pour discuter de l'ensemble des aspects relatifs à la protection sociale des étudiants. Cette table ronde aura donc lieu, mais compte tenu du fait que le centre du débat porte sur la sécurité sociale étudiante et d'éventuelles exonérations, vous comprendrez que je ne puisse prendre d'initiative en ce domaine. En effet, il appartient au ministre des affaires sociales en l'occurrence d'organiser une concertation approfondie sur ce sujet très important et auquel je comprends que les étudiants et leurs organisations soient très attachés.

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'amélioration du cadre de vie des étudiants passe enfin par la sensible progression, de 6 p. 100, des dotations globales attribuées pour le fonctionnement des universités. Avec la croissance attendue des ressources propres des établissements, la progression des crédits de fonctionnement mis à la disposition des universités est d'environ 10 p. 100 et permettra une revalorisation, en francs constants, des dépenses engagées pour chaque étudiant, malgré le nombre accru d'étudiants accueillis.

Je voudrais maintenant aborder la question relative aux bibliothèques évoquée par les deux rapporteurs, M. Cambadelis et M. Fréville, qui l'ont jugée importante, à juste titre, et dont a parlé également, je crois, M. Carraz...

M. Gilles de Robien. Non, pas M. Carraz !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. D'accord. Eh bien, nous répondrons quand même à M. Cambadelis et M. Fréville. *(Sourires.)*

M. Roland Carraz. Je suis tout à fait de l'avis des rapporteurs !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je m'étais permis de le deviner ! *(Sourires.)*

Messieurs les rapporteurs, je crois avoir largement tenu compte du rapport Miquel sur le développement des bibliothèques, rapport que je lui avais moi-même demandé en lui confiant une mission. J'avais d'ailleurs anticipé, puisque j'ai commencé le rattrapage dès juin 1988, en faisant adopter par le Gouvernement, vous vous en souvenez, des mesures d'urgence.

Depuis cette date, les moyens alloués aux bibliothèques – écoutez bien – ont augmenté de 140 p. 100 et ont permis un élargissement des horaires d'ouverture, auquel vous êtes très sensible, le développement du libre accès et l'enrichissement des collections pour les premiers cycles. Des projets de construction de bibliothèques universitaires sont avancés, notamment à Montpellier, Bordeaux, Dijon, Tours, Orléans, Besançon. Le projet de budget pour 1992 prévoit un accroissement des moyens de 6,6 p. 100, légèrement inférieur à 1991, je le reconnais. Mais les créations d'emplois se poursuivent : il y en aura 90, et 20 emplois d'élèves de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques sont créés. J'ajoute qu'aux 22 millions de francs de crédits de fonctionnement prévus, s'ajouteront 18 millions de francs supplémentaires prélevés sur les droits d'inscription versés par les étudiants.

www.lura-tech.com

Au-delà de l'adaptation des capacités et de l'amélioration de l'environnement social, ce projet de budget permet de donner une impulsion nouvelle à la rénovation de l'enseignement supérieur en favorisant la professionnalisation des filières pédagogiques et en augmentant l'autonomie des établissements.

Parlons d'abord de la professionalisation des enseignements.

L'effort pour donner une meilleure formation professionnelle aux étudiants doit concerner l'ensemble des filières. La rénovation pédagogique des premier et second cycles qui sera engagée à partir de 1992 vise notamment à une meilleure adéquation entre les formations et les besoins des entreprises. Cette orientation ne vient pas de commencer, monsieur Fréville. Elle s'accélère, parce que c'est nécessaire et aussi parce que le Premier ministre l'a voulu.

La création des instituts universitaires professionnalisés et des instituts universitaires de formation des maîtres illustre cette volonté. Les vingt-huit premiers IUP se sont ouverts dès la rentrée de 1991. Les projets présentés par les universités se multiplient. De nouvelles formations, habilitées après avis d'une commission d'experts largement ouverte sur le monde économique – j'en discutais encore hier avec les représentants du CNPF et son président, M. Périgot, qui était dans mon bureau à propos des discussions engagées après l'accord interprofessionnel du 3 juillet –, de nouvelles formations, disais-je, seront créées en vue de la rentrée 1992.

A cet égard, j'indique à M. Couanau que les IUP ne seront pas un prolongement des IUT. Ces derniers offrent des formations courtes « bac plus 2 », qui doivent déboucher sur une profession, même si, je ne l'ignore pas pour y avoir enseigné, un certain nombre d'étudiants espèrent poursuivre des études plus longues.

M. Guy Bêche. Ils ont raison !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Que ces I.U.P. soient ouverts à des étudiants après une première année en premier cycle laisse bien entendre que le recrutement se fera avant tout dans les premiers cycles et donc que le nombre des places qui restera pour les étudiaants engagés par ailleurs dans des études de deux ans dans des I.U.T. sera forcément restreint.

Madame Catala, j'agis avec force en faveur de l'accueil des bacheliers : nous ne nous sommes pas bornés à des déclarations d'intention. Au contraire, avec le secrétaire d'Etat, Robert Chapuis, d'abord, Jacques Guyard maintenant, nous avons donné des indications très claires, assorties de conditions touchant les moyens qui seraient accordés aux universités dans les contrats que nous passons avec elles. Je pense, par exemple, à l'ouverture de nouveaux groupes ou de nouveaux départements. Pour en revenir à l'accueil, nous avons été très fermes sur la nature des bacs à prendre en considération : moins de bac C, dont nous avons besoin pour nos premiers cycles scientifiques, et davantage de bacheliers technologiques.

Le développement des IUT est une des priorités du plan Université 2000 et nous entendons créer 30 000 places en cinq ans. Le projet de budget pour 1992 favorise le développement des IUT – j'y reviens – d'une double manière : d'abord grâce aux moyens nouveaux en enseignants et en fonctionnement, ce qui favorisera le développement de projets novateurs ; ensuite, par la création de 400 emplois de professeurs associés dont une part significative sera attribuée à ces instituts.

Bref, la possibilité de faire bénéficier de façon fortement accrue l'enseignement supérieur des compétences et des méthodes acquises par des professionnels me paraît un élément déterminant pour la réussite de ces nouvelles structures. Vous l'avez souligné, monsieur Fréville. Je vous en remercie.

C'est également la professionnalisation de la formation des enseignants qui est recherchée avec la création des IUFM Ceux-ci regroupent désormais dans chaque académie l'ensemble des structures assurant la formation initiale des maîtres. Nous en avons parlé plus que je ne m'y attendais à l'occasion de la discussion du budget de l'enseignement scolaire, mais j'y reviens pour quelques instants. Bien qu'elle soit désormais largement partagée, l'idée qu'il convient de professionnaliser la formation des enseignants compte encore des adversaires. Il est clair, pourtant, que l'évolution des publics et notamment la diversification sociologique des élèves dans le second degré nécessite une préparation spécifique qui soit fondée sur l'alternance de la théorie et de la pratique et qui concerne l'ensemble des futurs enseignants.

La décision de regrouper dans une même institution – pas forcément dans un même lieu – les futurs enseignants des premier et second degrés vise, en outre, à renforcer la continuité des apprentissages apportés aux élèves et l'identité professionnelle des enseignants. Jadis, les enseignants du premier degré avaient tous les élèves mais ceux du second degré, du lycée, n'en avaient que certains. Maintenant, nous savons qu'ils accueilleront l'ensemble d'une classe d'âge, pour le collège, en tout cas, et même, pour une bonne part, pour le lycée.

Mais le regroupement dans une même institution des enseignants du premier et du second degré, ne signifie pas, évidemment, que l'ensemble des formations suivies sera commune. Les présentations qui en sont faites sont souvent inexactes, et je rappelle ici ce que je disais ce matin : cette formation commune ne représente que 10 p. 100 environ des heures assurées.

Monsieur Bourg-Broc, vous qui connaissez bien, pourtant, la lourdeur de mon programme, vous avez regretté qu'à l'occasion de la rentrée, il y a quelques semaines, je ne sois pas allé dans l'IUFM de Reims. Sachez que j'irai dans plusieurs, à Reims ou ailleurs. Il faut que je fasse un tour dans les académies dans les mois qui viennent.

M. Georges Hage. Venez à Douai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Merci pour cette invitation. Vous voyez, vous critiquez les UFM, mais vous avez très envie de me voir venir parce que vous êtes fier de ce qui se fait à l'endroit où vous êtes ! Généralité critique, et approbation concrète là où vous voyez la réalité !

M. Yves Fréville, *rapporteur spécial.* Double langage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Le projet de budget pour 1992 tire les conséquences de la généralisation des UFM. En effet, le regroupement des anciennes structures de formation – écoles normales, centres pédagogiques régionaux, ENNA, CFPET –, et les liens qu'elles doivent nouer avec les universités justifient le transfert des crédits de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur. Les emplois transférés de ce fait concernent plus de 5 830 enseignants et non-enseignants, pour un montant de 1,2 milliard de francs. Le transfert des crédits de fonctionnement et les moyens en heures complémentaires est effectué en parallèle, à partir des budgets de l'enseignement scolaire ou de l'intérieur.

Mais des moyens nouveaux pour les UFM sont également prévus. La création de 7 200 allocations pour un coût de 165 millions de francs qui s'ajoutent aux 8 300 déjà existantes, permet d'attirer vers l'enseignement des étudiants de qualité et d'améliorer progressivement le rendement des concours.

La sélectivité voulue dans l'attribution des allocations en faveur des académies déficitaires et des disciplines déficitaires en fera un outil adapté pour résoudre peu à peu les difficultés de recrutement. C'est pourquoi ces allocations ne sont pas destinées d'abord aux grandes universités littéraires.

La création des IUFM, monsieur Fréville, n'a pas pour objectif de priver les universités de leur mission, la formation des enseignants. Bien au contraire, elle vise à renforcer cette mission pour les enseignants du premier comme du second degré. En dépit du rapprochement déjà évoqué entre les écoles normales et les universités, nous savons très bien qu'il y avait pas véritablement de symbiose. Les allocations ne sont pas réparties en fonction des souhaits des universitaires. Ce ne sont pas non plus des bourses. Elles sont, en réalité, un dispositif de prérecrutement. Par conséquent, la répartition s'effectue en fonction des déficits de recrutement, soit géographiques, soit disciplinaires.

M. Carraz a évoqué un problème réel : pourquoi donc faudrait-il tenir compte de ces académies déficitaires, puisque, après tout, un des fondements de l'organisation du système dans le second degré auquel nous tenons et que nous opposons à l'éclatement du système scolaire que préconisent certains, est l'existence d'un mouvement national des professeurs ? Je tiens à ce point. Il est une sauvegarde pour l'égalité des chances.

M. Guy Bêche. Tout à fait.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En même temps, je ne peux ignorer, en tant que gestionnaire du système éducatif, que des inégalités existent et que nous avons le plus grand mal à obtenir que des professeurs que nous avons nommés dans tel ou tel poste y restent effectivement.

M. Roland Carraz. Tout à fait.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je veux aborder certaines choses pudiquement, mais, nous le savons très bien, le taux d'absentéisme, ou les congés de maladie, ou d'autres problèmes, sont plus nombreux dans les académies du Nord, de l'Est ou de l'Ouest avec des professeurs qui viennent du Sud que quand ces professeurs sont recrutés dans le Nord, à l'Est ou à l'Ouest. Donc, monsieur Carraz, nous avons sur ce point, comme sur bien d'autres, une philosophie commune, mais je gère le système, et je suis obligé de tempérer l'idée que le mouvement national résoudrait tous les problèmes ; d'où le choix qui a été fait.

Des moyens nouveaux sont également prévus pour les IUFM.

Je voudrais, en particulier, souligner l'inscription d'une dotation supplémentaire de 26 millions de francs visant à financer plus de 180 000 heures supplémentaires. Ces moyens favoriseront la conclusion des conventions en cours d'élaboration entre les universités et les IUFM.

Ces conventions me paraissent un outil très important. S'il est nécessaire d'affirmer l'identité des IUFM, il faut veiller à ce qu'ils restent proches des réalités du monde enseignant et des exigences traditionnelles de l'Université. Afin d'accentuer ces liens, il convient de favoriser la présence d'enseignements praticiens, comme d'universitaires, dont une partie du service sera effectué dans les IUFM. On retrouve ici le principe qui a inspiré également le développement des enseignements assurés par des professeurs associés, qui apportent pour une durée limitée leur expérience et leur compétence.

Les IUFM se mettent en place, et apparaissent tout naturellement divers problèmes qui sont liés à cette mise en place. Nous les réglons progressivement et je suis prêt à prendre en compte les remarques concrètes sur ce sujet.

Naturellement, monsieur Carraz, la DESUP examine les maquettes pédagogiques. Elle en a approuvé certaines et refusé d'autres, qu'elle a fait refaire. Le dialogue existe, soyez-en sûr. Mais je veux trouver un équilibre entre la nécessité d'un cadrage national, d'une philosophie commune pour cette nouvelle institution et la volonté de ne pas uniformiser le système en autorisant, du moins dans la phase initiale, des expériences novatrices et des échanges entre les différents IUFM.

Les exigences des étudiants qui – on l'oublie trop souvent – étaient loin d'être satisfaits des formations précédentes, la nécessité d'harmoniser les statuts et les habitudes de travail pour les personnes d'origines diverses, tout cela représente un défi pour les nouvelles structures.

On sait aussi que cette réforme doit davantage mobiliser un potentiel parfois sous-utilisé jusqu'à présent.

Nous avons eu, monsieur Bourg-Broc, un échange à propos de l'existence ou de la non-existence d'un syndicat des professeurs d'IUFM Vous savez que je veux regarder les choses avec scrupule. Vous avez vous-même corrigé certaines de vos appréciations. Je vais peut-être nuancer la façon dont je vous avais répondu.

Le syndicat national des professeurs d'IUFM n'existe pas à ce jour. Il s'agit, en fait, et je crois que c'est ce à quoi vous faisiez allusion, du SNPEN, le syndicat des ex-professeurs d'écoles normales, lequel a déposé, en effet, une demande de transformation en SNP-IUFM auprès de sa fédération, la Fédération de l'éducation nationale. A ce jour, la FEN ne s'est pas prononcée. C'est à elle qu'il appartient, et non au ministère, de reconnaître ou non ce nouveau syndicat. Nous avons ainsi dissipé ce léger malendu. Je vais d'ailleurs recevoir ce syndicat dans peu de temps. J'en étais resté pour ma part au syndicat des professeurs d'école normale. Je vois que vous avez assimilé plus vite que moi la nouvelle institution !

M. Bruno Bourg-Broc. Merci de reconnaître que vous vous êtes trompé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Mais oui, légèrement. Mais pas juridiquement, car le ministre reconnaît un syndicat quand ce dernier a déposé ses statuts.

M. Philippe Auberger. Comme vous êtes politiquement majoritaire, vous ne pouvez avoir juridiquement tort !

M. Bruno Bourg-Broc. Nous sommes sensibles à votre réponse, quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'en reviens à mon propos. On ne peut juger une institution, c'est ce que je voulais dire à tous, en tout cas à ceux qui ont été les plus critiques, à partir de ses premières semaines d'existence. Le projet de budget pour 1992, en fournissant les moyens nécessaires, aidera les IUFM à atteindre leur plein développement. L'essentiel est que cette création donne à ceux qui se destinent à l'enseignement une plus grande motivation et une meilleure préparation à leur futur métier.

Pour terminer, mesdames, messieurs les députés, je voudrais revenir sur le dernier thème qui me paraît important : celui du renforcement de l'autonomie des établissements. J'ai déjà évoqué devant vous, en présentant le budget de l'enseignement scolaire, les orientations qui visent à accroître les responsabilités aux échelons locaux. Cette vision doit également s'appliquer à l'enseignement supérieur, dont l'autonomie est déjà plus assurée, et dont les établissements bénéficient d'une taille suffisante pour que la gestion soit efficace.

J'ai accru concrètement l'autonomie des universités, que ce soit par la délégation de maîtrise d'ouvrage, par l'autonomie financière croissante que je leur ai accordée, ou par la politique des contrats avec les universités, je l'ai accrue plus que cela n'avait été fait par ceux qui se réclament de cette philosophie !

Les mesures qui ont été prises dans ce sens sont au cœur de la contractualisation des relations entre les universités et le ministère de l'éducation nationale, laquelle permet à chaque établissement de mieux définir sa politique de développement. Cette politique, qui s'est développée en trois phases étalées sur deux ans et demi, aboutira dans quelques mois à la conclusion de contrats avec tous les établissements d'enseignement supérieur.

Monsieur Carpentier, loin de multiplier les antennes, nous en avons au contraire diminué le nombre grâce à des efforts de rationalisation. Puisque vous vous intéressez à la création d'universités de plein exercice, sachez que nous en avons créé quatre en Ile-de-France, une à La Rochelle, deux dans une région qui vous est chère, le Nord-Pas-de-Calais, l'université d'Artois et l'université du littoral, et que nous en créerons certainement d'autres dans les années qui viennent, au fur et à mesure du développement de certains pôles universitaires.

Nous avons confié aux universités une responsabilité accrue dans plusieurs domaines : pour ce qui concerne les constructions – puisque nous avons autorisé la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux établissements –, ainsi que pour le recrutement des enseignants-chercheurs, grâce à la modification en cours des procédures de recrutement. Je me réjouis qu'après avoir essayé de trouver sans succès des solutions dans une direction, nous soyons en train d'y parvenir par une autre voie, mais avec le même état d'esprit et les mêmes objectifs : donner une garantie nationale de la qualité scientifique et une autonomie accrue aux universités dans le recrutement.

Le projet de modification qui a été examiné par le comité technique paritaire universitaire, et le sera très prochainement par le Conseil supérieur de la fonction publique, suscite, dans l'ensemble, des réactions favorables des universitaires et de leurs organisations représentatives.

A mon sens, il convient d'accomplir un nouveau pas. La déconcentration de la gestion de l'ensemble des personnels enseignants, de recherche, techniciens, administratifs, me paraît souhaitable.

Ces responsabilités accrues à tous les niveaux supposent une rénovation des méthodes de contrôle. Là encore, nous ne partons pas de rien. La création du comité national d'évaluation, qui publie les évaluations de chaque établissement, avait été une innovation. Cette institution a fait ses preuves. La démarche doit être aujourd'hui étendue. Le développement et la diversification des évaluations, notamment sur le plan financier, doivent être poursuivis.

Les libertés accrues dont bénéficieront ainsi les universités favoriseront une diversification des formations et l'adaptation aux besoins de l'économie. Mais il est clair que l'Etat doit rester le garant de la cohérence nationale des formations et de la recherche, comme de l'équilibre entre les universités. L'égalité devant le service public, dont la garantie incombe en premier lieu à l'Etat, comme le souci d'utiliser de manière rigoureuse les fonds publics rendent nécessaire une planification maîtrisée au niveau national des investissements et des formations, même si elle doit s'effectuer en concertation avec les établissements et les collectivités territoriales.

Ainsi, les évolutions entreprises, qui allient un effort budgétaire exceptionnel et des réformes de structure profondes, devraient permettre de développer l'enseignement supérieur français en motivant mieux les personnels et en offrant des perspectives plus claires aux étudiants.

M. Carraz a parlé d'un problème de lisibilité ; il n'a pas tout à fait tort. Peut-être, par tempérament, ai-je privilégié les actes par rapport aux discours, pensant que les actes devaient parler d'eux-mêmes. Et peut-être faut-il parler un peu à propos des actes. Vous m'y avez invité, je l'ai fait sans doute trop longuement ce soir. Je poursuivrai ces explications en direction de l'opinion.

Qu'avons-nous fait depuis trois ans et demi ?

D'abord un effort considérable pour les constructions universitaires avec le plan Université 2000, qui entre désormais dans une phase décisive. Dix conventions ont été signées avec les collectivités territoriales puis approuvées au CIAT, et nous espérons bien que de nouvelle conventions seront approuvées dans les semaines qui viennent.

A ce propos, je veux rendre l'hommage le plus clair aux collectivités territoriales, pas seulement aux régions, mais aussi aux départements et aux villes universitaires, qui, souvent, se sont engagés fortement. Cependant, j'indique à M. Saint-Ellier que jamais une telle dynamique n'aurait pu se créer si l'Etat n'avait pas pris l'initiative du plan Université 2000, s'il n'avait pas mis sur la table ces 16 milliards en cinq ans.

M. Gilles de Robien. Nous l'avions fait avant !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Absolument pas !

M. Gilles de Robien. Mais si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Non ! Je vous donnerai les chiffres. En ce qui concerne l'enseignement universitaire – je ne parle pas des lycées – les initiatives étaient très limitées. Nous avons massivement multiplié ce qui était fait, et plutôt que de nous interroger, de façon prématurée en tout cas, sur le transfert de compétences et sur la décentralisation – car vous-mêmes n'êtes pas d'accord en raison du risque d'inégalité entre les régions – essayons de faire vivre ce partenariat que nous sommes en train de réussir ensemble pour le plus grand profit de l'enseignement supérieur.

Développement d'Université 2000 ; développement rapide des I.U.T., complété par celui des sections de techniciens supérieurs et ou des classes préparatoires aux grandes écoles ; rénovation pédagogique des enseignements dans un sens qui rende plus facile l'orientation des étudiants et améliore leur insertion sur le marché du travail : voilà autant d'éléments qui constituent une politique ambitieuse pour l'enseignement supérieur.

Fallait-il – la question a été posée par M. Fréville – faire approuver le plan Université 2000 par le Parlement ? Il est vrai que j'avais évoqué cette idée. Mais serait-ce vraiment dans l'esprit de la décentralisation ? Et si j'avais voulu provoquer trop tôt une discussion sur cette carte universitaire au Parlement, est-ce que je n'aurais pas bloqué les processus qui se sont mis en œuvre dans les régions ?

D'ailleurs, ne vous aurais-je pas mis, vous-mêmes, face à un choix cruel ? Obligés, d'un côté, d'approuver les conventions dont vous étiez non pas les initiateurs, mais les acteurs directs dans vos régions, puis hésitant, de l'autre, à approuver le plan au niveau national, dans un vote qui aurait eu, forcément, un caractère politique, et refusant finalement d'accorder ce crédit au Gouvernment. Je ne citerai pas – car ce serait déloyal s'agissant de discussions privées – ceux d'entre vous qui, me voyant tout à l'heure avant la reprise des travaux, me disaient : « Monsieur le ministre, vous avez quand même un bon budget. » Oui, mais ils disaient le contraire en séance publique et annonçaient qu'ils ne le voteraient pas. Par conséquent, en laissant les choses se discuter au niveau régional, nous évitons une politisation excessive de ces problèmes, nous évitons d'en faire un enjeu politique national. Vous êtes, mesdames et messieurs, suffisamment expérimentés pour savoir que c'est là le langage de la sagesse.

Le vrai problème qui est posé est celui de l'égalité des chances. Demandera-t-on plus aux régions les plus riches ? Les enveloppes régionales indicatives communiquées en vue de la négociation des conventions Université 2000 aux préfets et aux recteurs ont été établies en tenant compte des retards des régions en matière immobilière ou des retards des filières les unes par rapport aux autres. Ainsi, certaines régions peuvent recevoir beaucoup plus en ayant moins d'étudiants. C'est, par exemple, le cas de la région du Nord. Nous avons donc déjà intégré les inégalités entre les régions. Et naturellement, tout cela fait l'objet d'ajustements au cours de la négociation.

Vous admettrez qu'il était impossible, à la faveur de ce plan Université 2000, de rééquilibrer totalement les différences de richesse entre les régions, qui sont le fruit d'une trop longue histoire. Il n'empêche que, depuis trois ans, la politique des contrats pluriannuels, des contrats de plan, comme la politique de distribution des emplois ont considérablement atténué les retards bien connus du grand Ouest, du Nord et du Nord-Est. Je crois donc que nous remplissons notre rôle en ce qui concerne l'égalité des chances.

Mesdames, messieurs les députés, les universités françaises, dont le rayonnement sera accru grâce à la politique menée depuis trois ans, sauront, grâce à ces efforts, prendre toute leur place dans le réseau universitaire qui se constitue progressivement en France. C'est en tout cas dans ce sens qu'a été conçu ce quatrième budget de l'enseignement supérieur que j'ai eu l'honneur de vous présenter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Les groupes – vous connaissez le principe – interviendront par périodes de quinze minutes successives.

Je demande aux orateurs de respecter scrupuleusement les deux minutes qui leur sont imparties, et au Gouvernement de répondre aussi brièvement que possible.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre d'Etat et monsieur le secrétaire d'Etat, vous interroger sur vos crédits à l'occasion d'une légitime question, c'est vous expliquer de nouveau les raisons de notre hostilité à votre projet de budget dans son ensemble et du vote contre qui sera le nôtre.

Me serais-je contredit en invoquant l'explosion universitaire : 214 000 étudiants en 1960, 1 million en 1985 ? Mais, il y a trente ans, on n'avait pas marché sur la lune, on évoquait la révolution des sciences et des techniques. Il y a dix ans, le génie génétique n'était qu'une discipline ultra-pointue, la micro-informatique apparaissait, la demande sociale de formation explosait. Imaginez que le nombre de lycéens et d'étudiants n'ait pas lui aussi explosé !

Il n'empêche que le système est toujours plus inégalitaire. Je maintiens la distinction entre la massification, et l'élimination différée qui la caractérise, et la démocratisation réelle. Je vous invite donc à reconsidérer votre jugement à ce sujet, même si cette distinction recèle la critique fondamentale que nous adressons à ce projet de budget.

Il faut énormément d'argent pour élever le niveau général de formation et de qualification à la hauteur des besoins du XXIe siècle. Contrairement à ce que la droite vous répétait à qui mieux mieux dans ce débat, vous n'avez pas assez de moyens. En son temps, Jules Ferry, dont vous évoquiez l'œuvre ce matin, avait convaincu la Chambre de voter un budget sans précédent, contre l'avis d'une droite déjà malthusienne.

Le plan de mes camarades Langevin et Wallon est brocardé par la droite. Il vous arrive, monsieur le ministre, de retrouver sa terminologie. Mais ce plan n'a jamais été mis en œuvre. Il était tout orienté vers la suppression de l'inégalité des chances.

M. le président. Monsieur Hage, pourriez-vous raccourcir votre historique ? *(Sourires.)*

M. Georges Hage. Il y a déjà deux minutes que je parle ? Que le temps passe vite !

M. le président. Eh oui ! Surtout quand on le remonte à ce point.

M. Georges Hage. Ce plan, monsieur le ministre, n'inspire en rien votre réforme.

Passer de 3,3 p. 100 du PIB à 5 p. 100, avec certaines organisations que vous connaissez bien, qui ne sont pas de vos adversaires, cela signifie 100 milliards. Ce n'est pas fou ! C'est sagement révolutionnaire. Mais c'est une autre politique.

Eclate ici l'absurdité, l'ineptie de la prééminence des dépenses militaires et des dépenses de surarmement, supérieures dans le budget global de l'Etat à l'ensemble des investissements civils pour l'école, la santé et le logement. Les 40 milliards soustraits, sans tarder davantage, au budget de surarmement, nous les réclamons de nouveau avec insistance.

Moins d'emplois, des emplois moins rémunérés, une formation plus inégalitaire, la non-appropriation par le plus grand nombre des connaissances nouvelles, c'est une France de seconde zone qui se construit là. Nous voterons contre votre budget.

M. le président. Si j'ai bien compris, monsieur Hage, il s'agissait, plutôt que d'une question, d'une intervention générale. Souhaitez-vous néanmoins répondre, monsieur le ministre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, l'explication de M. Hage ne m'a pas convaincu, mais je l'ai entendue.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, le plan Université 2000 a fait apparaître au grand jour l'importance des délocalisations universitaires dans les villes moyennes.

Désormais, il n'est plus possible de freiner dans notre pays une évolution qui s'est déjà manifestée dans d'autres pays économiquement avancés et qui répond à des situations réelles : d'un côté, le grossissement excessif du nombre des étudiants dans les universités ; de l'autre, l'intérêt de faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes gens méritants à l'université, grâce à la proximité de l'établissement assurant le premier cycle universitaire.

Ces antennes délocalisées sont très fortement soutenues par les collectivités locales en ce qui concerne les investissements, mais un grave problème se pose pour leur fonctionnement. A l'heure actuelle, les collectivités locales y participent massivement. A partir de quelle taille l'Etat, qui détient dans ses compétences exclusives l'enseignement supérieur, prend-il en charge le financement des frais de fonctionnement de ces antennes ?

J'avais déjà posé la même question l'an dernier, mais je n'avais pas obtenu une réponse claire, peut-être parce que la situation n'était pas la même qu'aujourd'hui avec le plan Université 2000. Je souhaite vivement que le ministre de l'éducation nationale s'engage clairement sur une question qui a des conséquences lourdes sur les finances des collectivités territoriales, notamment des villes moyennes.

J'ajouterai une observation, si vous me le permettez, monsieur le ministre, sur la stagnation et les retards de paiement des subventions aux cinq universités catholiques. Vous avez souhaité des expérimentations dans le domaine universitaire ; elles y contribuent. Je vous demande donc de ne pas retarder davantage le paiement de ces subventions pour 1991. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, la création d'antennes délocalisées est une conséquence de la saturation, dans les quinze dernières années, des capacités d'accueil des universités, aggravée, naturellement, par la croissance démographique des étudiants. Bien des erreurs ont été commises et tolérées pendant cette période. Sous la pression, parfois des collectivités locales, parfois des chambres de commerce, et avec la complicité de certaines universités, des antennes se sont ouvertes qui n'auraient jamais dû l'être. Certaines, aujourd'hui, vivotent, avec des effectifs squelettiques.

Cette situation n'est pas saine et, dans le cadre d'Université 2000 comme de la politique contractuelle, j'ai demandé à la direction de la programmation et du développement universitaire d'être très attentive à cette question.

Quels sont les principes qui nous guident dans ce domaine ?

La nécessité pour les antennes de se limiter au premier cycle, en liaison très étroite avec l'université mère. Voilà une première règle.

Le souci d'atteindre au minimum une capacité d'accueil de 1 000 étudiants car, au-dessous de ce nombre, nous n'avons plus affaire à un enseignement de type universitaire. Voilà une deuxième règle.

La nécessité, enfin, en fonction du bassin démographique et de l'état du marché de l'emploi, de bien examiner, avant de lancer ou de développer une antenne, s'il ne serait pas plus efficace de créer une section de techniciens supérieurs, ou un ou plusieurs départements d'IUT. Car, dans bien des cas, les bacheliers qui vont dans le premier cycle des universités réussiraient beaucoup mieux dans les IUT ou les STS.

En tout cas, actuellement, après la transformation des quatre antennes parisiennes en universités, la création, dans les jours qui viennent, des universités d'Artois et du Littoral, et la création à venir de l'université de La Rochelle, il n'y a pas que trois ou quatre antennes qui peuvent prétendre à l'appellation de pôles de développement universitaire. Les autres, soit plus d'une trentaine, sont encore au-dessous de la taille critique et leur situation mérite un examen attentif dans le cadre du partenariat avec les collectivités territoriales.

Votre seconde question intéresse l'enseignement supérieur privé. Comme je ne doute pas qu'elle revienne et que le temps nous presse, je me réserve d'y répondre un peu plus tard.

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le ministre d'Etat, pour illustrer ma question, je prendrai un exemple vécu, celui de l'université de Picardie.

L'UFR de droit existe depuis plus de vingt ans à Amiens. En 1991, trois maîtres de conférence amiénois ont été reçus à l'agrégation de droit privé : trois la même année ! Où sont-ils maintenant ? Ils auraient bien aimé rester à Amiens, mais ils n'ont pas eu le choix, parce qu'il n'existe pas de poste d'agrégé de droit privé à l'université de Picardie.

Cet exemple est très significatif. Il se reproduit dans beaucoup d'autres UFR, surtout en province.

Vous utilisez largement le prétexte de la décentralisation pour vous défausser sur les collectivités locales des investissements universitaires. Nous acceptons bien volontiers de prendre le relais, dans l'intérêt de notre jeunesse et malgré les procès injustes parfois intentés par vos amis contre les villes, les départements et les régions contraints de trouver des ressources pour suppléer l'Etat.

Allez-vous enfin créer des postes de professeurs agrégés en nombre suffisant et permettre aux nouveaux lauréats de poursuivre sur place leur enseignement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le ministre et le ministère de l'éducation nationale ne sont pas responsables de tout. Il y a d'autres phénomènes qui jouent. Ainsi, les professeurs des disciplines proches de celle que vous venez d'évoquer – sciences politiques, droit, sciences économiques, gestion – ont traditionnellement tendance à se regrouper sur Paris et il est très difficile d'empêcher cette migration intellectuelle et professionnelle vers la capitale.

Néanmoins, la question que vous avez soulevée nous préoccupe. C'est pourquoi, dans les agrégations externes, les postes sont ouverts exclusivement dans les universités provinciales, même si nous faisons actuellement quelques exceptions – on le comprendra – pour la montée en puissance des nouvelles universités d'Ile-de-France. La même règle est appliquée pour les nouvelles agrégations internes.

Enfin, en prévision de la création de l'Institut universitaire de France, cette sorte de Collège de France hors les murs, un comité d'experts exceptionnel, présidé par Laurent Schwartz

www.lura.com

- vous voyez qu'il travaille avec nous - va désigner certains des meilleurs universitaires et chercheurs, mais à condition qu'ils demeurent en province, dans leur chaire ou à la tête de leur laboratoire, au lieu de monter à Paris.

Nous espérons, par des décisions de cette nature, corriger la tendance à monter à Paris qui prédomine dans certains milieux universitaires.

M. Gilles de Robien. C'est une mauvaise réponse ! Les universitaires dont j'ai parlé voulaient rester sur place, mais il n'y avait pas de postes !

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le ministre d'Etat, notre pays manque d'ingénieurs, les propos tenus ce soir l'ont montré.

La formation des ingénieurs est pour une large part assurée par les écoles de statut privé, qui sont rassemblées dans la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres, les ESIC. Or, malgré la croissance continue des effectifs de ces écoles, la participation de l'Etat à cette action de service public se limite à une subvention d'incitation remise en cause chaque année. En 1991, elle sera du même montant que celle prévue en 1990.

Deux problèmes au moins se posent.

D'abord, la subvention devrait tenir compte de l'évolution des coûts et de la croissance des effectifs des élèves. Pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat, vous baser sur des critères simples pour régler le montant de cette subvention ?

D'autre part, il faut bien reconnaître qu'il existe un vide juridique en ce qui concerne l'enseignement supérieur technique privé, alors que l'enseignement agricole a été traité - tout au moins en partie - par la loi de 1984. Si ce vide était comblé, il normaliserait le financement de ces écoles.

Une proposition de loi, signée par de très nombreux membres de cette assemblée, a été déposée à ce sujet. Je vous demande donc, monsieur le ministre d'Etat, comme mon collègue Francisque Perrut, si le Gouvernement entend régler ce difficile ou tout au moins douloureux problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, dans le projet de loi de finances pour 1992, les crédits de l'enseignement supérieur privé s'élèvent à 128,7 millions de francs. Ils connaissent, par rapport à 1991, une augmentation de 0,5 million de francs. Le projet de budget pour 1992 prévoit en effet une mesure nouvelle de 5 millions de francs, mais il ne reconduit pas les crédits supplémentaires de 4,5 millions de francs attribués par amendement en 1991.

Je rappelle que ces crédits ont bénéficié en 1990 d'un abondement exceptionnel en gestion de 10 millions de francs - dotation qui a été consolidée au budget de 1991.

En quatre ans, les crédits de l'enseignement supérieur privé ont donc augmenté de 17,3 p. 100.

En outre, j'ai pu obtenir, parce qu'il est vrai que ces sommes ne sont pas considérables, que les subventions à l'enseignement supérieur privé ne soient pas affectées par les mesures d'économies budgétaires décidées en 1991.

M. le président. Nous passons au groupe du R.P.R.

La parole est à M. André Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre d'Etat, en juillet 1990, l'université Robert-Schuman de Strasbourg a déposé une demande d'habilitation pour la licence « hôtellerie-restauration », demande rejetée - ou plutôt ajournée - par le directeur des enseignements supérieurs en août de la même année.

Je vous rappelle que l'université Robert-Schuman prépare déjà, par le biais d'un partenariat aussi original qu'exemplaire avec le lycée d'hôtellerie et de tourisme de Strasbourg-Illkirch, une maîtrise de sciences et techniques « gestion et production en hôtellerie et restauration » qui comptera quatre-vingts étudiants à la rentrée prochaine et aux enseignements de laquelle contribuent des cadres de très haut niveau des plus grandes compagnies françaises et étrangères.

C'est dire que l'université Robert-Schuman dispose déjà en la matière d'un savoir-faire qui s'appuie sur un précieux vivier d'intervenants qualifiés, vivier dans lequel pourront être puisées les ressources humaines nécessaires à la mise en place de la licence citée.

Au moment où vous affirmez, monsieur le ministre d'Etat, la nécessité de professionnaliser les formations universitaires, et alors même que l'industrie touristique - tout au moins la composante hôtelière - en plein essor, est pourvoyeuse d'emplois, ne pensez-vous pas qu'il serait souhaitable de renforcer le pôle de formation existant en Alsace, région où l'activité touristique est intense et en prise directe avec, notamment, les pays de l'Europe centrale ?

D'utiles collaborations au niveau de l'enseignement supérieur pourraient se nouer avec ces derniers en s'appuyant sur l'association européenne des écoles d'hôtellerie et de tourisme dont l'école hôtelière d'Illkirch-Graffenstaden est le siège.

Quant au règlement de la licence d'hôtellerie-restauration - règlement publié depuis - il prévoit que sont admis de plein droit à s'inscrire en vue de la licence d'hôtellerie-restauration les titulaires du D.E.U.G. mention « lettres et arts », section « langues étrangères appliquées » ou mention « administration économique et sociale ». Ce qui représente pour le moins des milliers d'étudiants. Parmi ceux-ci, tous n'auront pas pour objectif la préparation du C.A.P.E.T. mais ils seraient sans doute intéressés par des débouchés tels que ceux avancés dans la demande d'habilitation évoquée ci-dessus, à savoir la commercialisation, la gestion du personnel ou l'approvisionnement des entreprises hôtelières.

C'est pourquoi je vous remercie d'examiner positivement la nouvelle demande d'habilitation que l'université Robert-Schuman est sur le point de vous transmettre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, en juillet 1990, l'université Robert-Schuman a effectivement demandé la création, dès la rentrée 1990, d'une licence d'hôtellerie-restauration.

Le directeur des enseignements supérieurs du ministère a alors fait valoir au président de l'université que l'objectif assigné à cette licence était la préparation des étudiants au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique - CAPET. Il a indiqué qu'une seule formation de ce type avait alors été ouverte à titre expérimental à l'université Toulouse II, parce qu'elle s'appuyait sur l'infrastructure d'une ENNA - école normale nationale d'apprentissage - et d'un CFPT, - centre de formation de professeurs de l'enseignement technique. Or, le projet présenté par Strasbourg III prévoyait prioritairement des débouchés différents : commercialisation, approvisionnement, gestion du personnel relevant davantage d'un enseignement de maîtrise scientifique et technique et que l'université délivre déjà.

Il a donc été demandé à l'université de reformuler sa demande au moment du bilan de mi-parcours de son contrat quadriennal. Ce bilan doit intervenir pour la rentrée de septembre 1992. L'université a accepté cette proposition.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, un problème important se pose en raison de la nécessité d'accroître le flux annuel d'ingénieurs afin de faire face aux besoins de notre économie et à la concurrence internationale.

Dans le cadre de cette croissance permettant de « produire » 30 000 ou 40 000 ingénieurs de plus par an - et au fait quel chiffre exactement, monsieur le ministre d'Etat ? - je souhaiterais savoir le rôle que vous comptez réserver à l'ENSAM, l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers ? En l'an 2000, combien y aura-t-il de « gadz'arts », ces ingénieurs de production qui figurent historiquement parmi les plus anciens ?

Dans quels centres géographiques comptez-vous les former ? Plus particulièrement, où comptez-vous installer l'école franco-allemande des arts et métiers ?

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* A Reims !

M. Bruno Bourg-Broc. Enfin, quel sort réservez-vous au centre régional de Châlons-sur-Marne en Champagne ? La région Champagne-Ardenne s'est, comme beaucoup d'autres, investie dans le financement de l'enseignement supérieur bien que cela ne fût pas de sa compétence. Comme l'a dit tout à l'heure M. Saint-Ellier, nous avons « mis la main au portemonnaie » et dans le contrat de plan signé entre l'Etat et la

région, nous avons prévu d'affecter à l'ENSAM de Châlons-sur-Marne la coquette somme de 14 millions de francs. Quand l'Etat honorera-t-il, sur ce point précis, sa promesse ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. L'Ecole nationale supérieure des arts et métiers, qui constitue actuellement un réseau de plusieurs centres répartis sur le territoire national – Bordeaux, Aix-en-Provence, Cluny, Châlons-sur-Marne, Lille et Paris – est un des éléments centraux du plan de développement des formations d'ingénieurs. Cette école forme en effet des ingénieurs très prisés par l'industrie, répondant aux besoins exprimés par les entreprises qui souhaitent recruter des ingénieurs attirés par les fonctions techniques et par le concret.

Le schéma national d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs Université 2000 prévoit la création de quatre nouveaux centres à Rouen, Montpellier, Valence, dans le secteur de Cergy-Pontoise en Ile-de-France. La création d'un centre franco-allemand, qui serait implanté dans l'Est, en Alsace ou en Lorraine, est actuellement à l'étude.

Ce dernier projet est conduit en concertation entre l'ENSAM et l'université technique allemande de Karlsruhe. Il permettra d'accueillir de jeunes Allemands dans la filière de formation française et, réciproquement, des jeunes Français dans la filière allemande. Ces divers éléments montrent l'ambition que nous avons pour cette école.

En ce qui concerne les engagements de l'Etat vis-à-vis du centre de Châlons-sur-Marne de l'école des arts et métiers, un projet de restructuration et d'extension des locaux est en effet inscrit au contrat de plan conclu entre l'Etat et la région Champagne-Ardenne pour un montant de 15 millions de francs.

Ce contrat de plan porte sur les cinq années 1989 à 1993, et c'est seulement si leur financement n'était pas encore intervenu après l'année 1993 que l'on pourrait dire que les engagements ne sont pas tenus. Or, nous n'en sommes pas là ! Certes, la programmation n'a pu intégrer encore cette opération mais l'Etat respectera, comme il se doit, sa signature.

M. Bruno Bourg-Broc. En quelle année ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Les études ont d'ores et déjà été financées en 1990 pour un montant de 0,9 million de francs et les travaux seront programmés en priorité en 1992.

M. le président. La « deuxième » parole est à M. Bruno Bourg-Broc pour une seconde question.

M. Bruno Bourg-Broc. La plupart des responsables universitaires admettent que le système GARACES, conçu au début des années 1970 – et toujours en vigueur – pour calculer le budget de chaque établissement, est de plus en plus déconnecté de la réalité et conduit souvent à des absurdités. C'est sans doute pourquoi on a créé l'observatoire des coûts dans les établissements d'enseignement supérieur, afin de proposer d'autres solutions. Car si l'éducation n'a pas de prix, cela ne dispense pas d'afficher ses coûts.

Quels sont donc, monsieur le ministre d'Etat, vos projets en ce domaine ?

Envisagez-vous, comme on a pu l'écrire, un système qui permettrait de calculer la dotation de chaque université à partir des coûts des différentes filières, et de la pondérer au vu du nombre des étudiants inscrits et du nombre des diplômes ? On court d'ailleurs le risque d'aboutir à l'institution de normes contraignantes. Le système deviendrait alors un instrument de contrôle encore plus sophistiqué entre les mains de l'administration centrale et non pas un outil d'aide à la gestion au service d'universités plus responsables. Comme le souligne M. Fréville dans son excellent rapport, la réduction du taux d'échec risquerait alors d'engendrer une accélération des subventions.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le système GARACES recouvrait un système de normes utilisé par l'administration centrale de l'éducation nationale pour allouer des ressources aux universités sur des critères dits « objectivisés ». Aujourd'hui, la règle est la contractualisation des rapports avec les universités, qu'il s'agisse de la recherche, de la pédagogie, des constructions ou des emplois. Le système ancien est donc périmé de fait, et il était d'ailleurs l'objet de critiques. Mais il faut bien, pour qu'il y ait négociation, qu'universités et services du ministère puissent se référer à des données nationalement valables permettant d'établir des comparaisons. Ces données sont progressivement affinées avec le concours d'universitaires et je vous précise que nous avons plutôt l'intention d'en tirer des données de référence que des normes constituant un nouveau système.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger, auquel je recommande d'être bref.

M. Philippe Auberger. Rassurez-vous, monsieur le président, je serai très bref. D'ailleurs, l'heure n'est plus aux cours magistraux, elle est aux travaux pratiques.

M. le président. Très bien !

M. Philippe Auberger. J'invite donc M. le ministre d'Etat à un petit travail pratique sur les IUT.

Monsieur le ministre d'Etat, le CIAT du 3 octobre dernier a approuvé, dans le cadre du schéma Université 2000, des créations de nouvelles structures d'accueil dans les instituts universitaires de technologie, notamment dans les villes moyennes. J'approuve tout à fait cette orientation que j'avais d'ailleurs préconisée lors de l'examen de précédents budgets. Ce type de décentralisation permettra en effet des formations mieux adaptées aux besoins économiques locaux et permettra à des jeunes issus de familles modestes – qui n'auraient pas les moyens d'assumer une scolarité trop longue, sans finalité professionnelle ou trop éloignée de leur famille – d'accéder à l'enseignement supérieur.

Néanmoins, je m'interroge sur l'application de ces orientations. Par exemple, les conseils régionaux n'en ont pas toujours été informés au préalable et n'ont donc pas pu toujours en débattre. C'est ce qui s'est passé en Bourgogne, où le conseil régional n'avait pas été mis au courant de l'éventuelle création d'un département d'IUT à Auxerre. Il en a eu connaissance grâce à un échange de lettres que vous avez eu avec votre collègue ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et maire d'Auxerre, au courant du printemps. Et son président l'a appris par la presse...

De mon côté, j'ai posé ensuite une question orale sur ce sujet et on m'a confirmé que cette création était envisagée. On avait même parlé à l'époque de deux départements d'IUT. Le CIAT n'en a retenu qu'un, sans qu'on puisse d'ailleurs savoir lequel sans qu'on puisse savoir si des concours allaient être demandés aux collectivités locales pour la création de ce département, de quel type et à qui.

Monsieur le ministre d'Etat, s'agit-il simplement de faire une bonne manière à votre collègue du gouvernement, maire d'Auxerre ?

S'agit-il d'un véritable projet doté d'un contenu pédagogique ? Quel serait ce contenu pédagogique ? Selon quelles modalités sera-t-il réalisé ? Et dans quel délai ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député nous agissons dans ces matières sur la base de critères objectifs, en essayant de rassembler le point de vue des universités, des écoles et des représentants des collectivités locales. Ce sont les recteurs et les préfets de régions qui ont mené ces discussions dans le cadre du plan Université 2000. Si des critères politiques m'avaient guidé, vous imaginez bien qu'ils m'auraient conduit à ne pas oublier le député RPR de l'Yonne que vous êtes et qui a un intérêt à l'implantation d'IUT dans son département... *(Sourires).*

C'est dans le cadre des discussions du plan Université 2000 qu'a été prévue l'implantation de départements d'IUT à Auxerre, avec la possibilité de créer, à terme, un IUT de plein exercice. Cela a déjà fait l'objet de discussions avec les partenaires locaux, conformément à l'orientation qui avait été indiquée au préfet de la région Bourgogne et au recteur.

La nature des enseignements à dispenser fait l'objet d'échanges qui se poursuivent entre le milieu universitaire et le ministère, par l'intermédiaire de la commission d'expertise que préside le recteur Forestier, en vue de mettre en place une carte nationale cohérente des formations d'IUT.

Le CIAT a décidé le principe de l'implantation d'un IUT. Mais il faut croire que les discussions n'ont pas encore suffisamment avancé pour que l'on puisse, à ce stade, définir le

contenu des formations. Si un accord est rapidement trouvé sur les spécialités retenues, il sera possible d'envisager l'ouverture d'un premier département à la rentrée de 1993, et celle d'un autre département dans les années suivantes. Mais le travail n'est pas achevé.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Guy Bêche.

M. Guy Bêche. Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de budget pour l'enseignement supérieur est bon. Il est conforme aux engagements pris devant le Parlement.

Vous avez rappelé tout à l'heure les initiatives prises par l'Etat, dès 1989, pour lancer un grand programme de rattrapage des retards accumulés.

Le rapporteur de la commission des finances écrit lui-même dans son rapport : « l'effort financier du budget 1992 est le plus important depuis la période 1966-1970 ». Il ajoute même : « L'Etat avait "désappris" à construire. » Et il nous explique que c'était parce que l'on avait trop construit dans les années soixante et au début des années soixante-dix.
Cela mérite, je crois, d'être médité...

Le plan Université 2000 constitue une démarche originale qui marque le début d'une ère nouvelle pour le développement des enseignements supérieurs. Avec le plan social étudiants qui l'accompagne, c'est la démocratisation de l'enseignement supérieur qui est engagée. Mais c'est en même temps une formidable action d'aménagement du territoire qui s'ébauche.

Le plan Université 2000 est le contraire d'une action défensive. C'est un mouvement offensif vers le développement de l'enseignement supérieur qui va, sans aucun doute, être à l'origine des transformations sociales et culturelles considérables. C'est si vrai que les collectivités locales ou territoriales ne s'y sont pas trompées et qu'elles ont décidé d'accompagner le mouvement impulsé par le ministre d'Etat.

Mes questions seront simples.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous nous donner des informations sur l'état d'avancement du plan d'urgence ? Sa réalisation est-elle conforme aux prévisions ?

Vous nous avez indiqué tout à l'heure que dix schémas régionaux de développement des enseignements supérieurs étaient déjà signés. Pouvez-vous nous préciser si tous les autres le seront effectivement d'ici à la fin de l'année et s'il subsiste encore des problèmes dans certaines régions ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, on peut dire que le plan Université 2 000 est le premier plan d'aménagement de l'enseignement supérieur jamais réalisé en France. Il est prévu d'y investir près de 30 milliards de francs en cinq ans – moitié par l'Etat et moitié par les collectivités territoriales – ce qui va permettre de construire et d'équiper environ deux millions de mètres carrés et de rénover l'ensemble du parc immobilier au service des établissements d'enseignement supérieur.

L'effort qui a d'ores et déjà été fait dans la phase préliminaire – contrats de plan Etat-régions, plan d'urgence – est substantiel. Pour vous donner une idée de cet effort d'investissement, apport des collectivités locales compris, je peux vous indiquer que nous avons financé en 1988 pour 400 millions de francs – Etat, 290 millions de francs, collectivités locales, 110 millions.

En 1991, nous avons financé ces investissements à hauteur de 2,5 milliards de francs : 1,4 milliard de francs pour l'Etat et 1,1 milliard pour les collectivités locales. En 1992, nous envisageons de financer pour plus de 4 milliards de francs avec 2 milliards de francs pour l'Etat et 2 milliards pour les collectivités locales.

Ce plan est tourné vers l'emploi. Par un doublement du nombre des étudiants accueillis dans les instituts universitaires de technologie, par la création des instituts universitaires professionnalisés, il s'agit d'un véritable plan de réaménagement du territoire tendant à l'égalité des chances : désengorgement de Paris-centre par la création de nouvelles universités en Ile-de-France et par le développement des universités périphériques du Bassin parisien, rattrapage des retards pour ce qui concerne l'Ouest, le Nord et le Nord-Est français et création de trois nouvelles universités : La Rochelle, Artois et Littoral.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire a approuvé une première vague de schémas pour 1991-1995 : Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Pays de Loire, Poitou-Charente.

Un prochain CIAT, qui devrait se tenir d'ici à la fin de ce mois ou au cours du mois prochain, examinera les schémas qui auront abouti d'ici là. Les dossiers qui présentent des difficultés particulières sont ceux de l'Ile-de-France où il faut bien reconnaître que la situation est très complexe. Cependant je suis sûr que nous aboutirons à des solutions comme dans les autres régions, même si les délais sont un peu plus longs.

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzenberg.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg. Monsieur le ministre d'Etat, je sais que vous êtes très attaché à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il est en effet indispensable d'assurer une meilleure égalité des chances au sein de l'université et de faire en sorte que chacun puisse accéder au meilleur niveau de connaissances selon ses capacités et quel que soit son milieu social d'origine.

Cela a commencé à être fait dans les années 80 puisque, entre la rentrée de 1981 et celle de 1985, nous avions augmenté d'un tiers le nombre des étudiants boursiers et de 56 p. 100 le taux des bourses. C'est aussi ce que vous faites aujourd'hui en amplifiant cet effort. A cet égard, le plan social étudiant pour 1991 avait marqué une étape essentielle. Ce projet de budget pour 1992 s'inscrit dans cette perspective et concrétise un effort réel.

La progression des crédits de l'action sociale permettra une certaine revalorisation du taux des bourses et, surtout, une augmentation de 12 p. 100 du nombre des étudiants bénéficiaires. Vous agissez donc concrètement pour accroître le nombre des boursiers, alors que ceux-ci représentaient 17 p. 100 du nombre des étudiants à la rentrée de 1990, tout comme à la rentrée de 1985.

Tout en reconnaissant l'effort consenti par le projet de budget pour 1992, ma question est donc la suivante : dans quel délai sera atteint l'objectif très légitime fixé par le plan social étudiant, que vous avez rappelé tout à l'heure, d'avoir, dans les années à venir, 25 p. 100 d'étudiants boursiers ?

Par ailleurs, la vie étudiante est bien sûr liée aux possibilités de logement. En 1991 un effort important a été accompli avec la création de 6 000 logements pour les étudiants. Pouvez-vous confirmer que cet effort sera poursuivi au même rythme en 1992, un crédit de 115 millions de francs étant ouvert au budget du ministère de l'urbanisme et du logement, afin d'atteindre l'objectif de construction de 30 000 logements pour les étudiants d'ici à 1995 qui a été prévu par le plan social étudiant ?

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, mes questions sur l'action sociale en faveur des étudiants. Je les pose tout en appréciant pleinement l'effort consenti en la matière dans le cadre de la politique universitaire que vous conduisez.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, pour cette année universitaire 1991-1992, les bourses avaient augmenté de 4,9 p. 100 en moyenne. Les bourses les plus faibles auront été portées de 4 680 francs à 6 210 francs, soit une augmentation de 32 p. 100, conforme au plan social qui prévoyait qu'aucune bourse ne serait inférieure à 6 000 francs. Les bourses du dernier échelon seront passées de 16 236 francs à 16 740 francs, soit une progression de 3 p. 100. Au total, en trois ans, le taux des bourses aura augmenté de 28 p. 100.

Quant au nombre des boursiers, il aura progressé de 12 p. 100. Ainsi, près de 280 000 étudiants auront, à cette rentrée, droit à une bourse sur critère social. Cet effort sera poursuivi en 1992 et le nombre des boursiers croîtra encore avec la perspective d'arriver à 25 p. 100 d'étudiants boursiers dans les prochaines années.

Quand sera franchie cette barre des 25 p. 100 ? Cela dépendra naturellement des efforts budgétaires année après année. Pour ce qui me concerne, j'entends qu'ils soient poursuivis afin que cet objectif soit atteint au plus tôt.

En ce qui concerne le logement des étudiants, vous connaissez la progression considérable des constructions au cours des trois dernières années, et tout particulièrement

depuis deux ans. Cet effort est poursuivi dans le budget de 1992, ainsi que je l'ai indiqué dans ma présentation du budget.

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre d'Etat, quand vous avez pris en charge le système éducatif de notre pays, plusieurs problèmes se posaient. Il vous appartenait d'envisager des solutions ; je pense au contenu, aux programmes, aux rythmes scolaires et, surtout, à la formation des maîtres.

Depuis ce matin, nous avons beaucoup parlé des instituts universitaires de formation des maîtres. Je veux y revenir, car de leur bon fonctionnement dépend la réussite du système éducatif. Je crois donc nécessaire, monsieur le ministre d'Etat, que vous apportiez à la représentation nationale des informations sur le fonctionnement de ces IUFM.

Qui en sont les directeurs ? Comment sont-ils nommés ? Qui sont, exactement, les directeurs adjoints, les enseignants qui interviennent en tant que formateurs pour ces IUFM ? Quelle est la relation établie juridiquement avec l'Université en général, avec les universités quand plusieurs d'entre elles sont situées dans une académie ? Je suis, par exemple, dans une académie où sont maintenant implantées six universités.

Je crois que toutes ces précisions, monsieur le ministre d'Etat, sont utiles, à un moment où, nous l'avons souligné ce matin, une campagne de dénigrement est engagée contre des structures qui se mettent en place. Je pense que grâce à vos explications, celles et ceux qui croient en ces IUFM seront, demain, mieux armés pour convaincre les sceptiques de la nécessité de ces structures de formation des maîtres.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En ce qui concerne les équipes de direction IUFM, vous savez que les vingt-huit directeurs d'IUFM ont été nommés à la date de création de ces établissements. Vingt-cinq d'entre eux sont des enseignants-chercheurs, maîtres de conférence ou professeurs des universités, les trois autres appartenant au corps des IPRIA. Ils ont été nommés pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, et je nomme les directeurs adjoints d'IUFM sur proposition des directeurs d'établissement.

Nous terminons actuellement ces nominations et je dois exprimer notre satisfaction, car un bon équilibre entre les trois cultures est d'ores et déjà obtenu, atteint dans ces équipes de direction. Par trois cultures, je veux parler des universitaires, des IPR - les inspecteurs pédagogiques régionaux - et des anciens directeurs d'école normale.

Quant aux conseils d'administration, le décret du 28 septembre 1990 précise leur composition et celle des conseils scientifiques et pédagogiques des IUFM. Les élections à ces conseils vont avoir lieu très prochainement en ce qui concerne aussi bien le collège des formateurs que celui des usagers.

Pour ce qui est enfin des conventions avec les universités de rattachement, la loi d'orientation du 10 juillet 1989 prévoit, dans son article 17, que les IUFM seront rattachés à une ou plusieurs universités de leur académie. Les IUFM et les universités travaillent actuellement à l'élaboration de ces conventions, qui ne seront signées qu'après l'avis des conseils d'administration, comme le prévoit l'article 2 du décret du 28 septembre 1990 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des IUFM.

Ces conventions sont la garantie du caractère universitaire des instituts de formation des maîtres et du niveau d'exigence scientifique qui est le leur. Les négociations en cours avec les universités ont d'ailleurs permis de nouer des liens réels entre les deux types d'établissement.

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzenberg pour une seconde question.

M. Roger-Gérard Schwartzenberg. Monsieur le ministre d'Etat, ayant mis en œuvre à la rentrée universitaire de 1984 la première réforme des premiers cycles, je tiens d'abord à vous dire mon accord sur la politique de rénovation que vous menez à cet égard.

L'objectif est le même : élever le taux de réussite des étudiants, permettre, par une meilleure orientation et des innovations pédagogiques, de réduire sensiblement le taux d'abandons ou d'échecs. A cet égard, je souhaiterais que vous nous donniez des indications sur la diminution du taux d'échecs des étudiants du premier cycle, mesuré par la baisse significative du pourcentage des étudiants sortant sans diplôme des premiers cycles, notamment après la rénovation de ceux-ci.

Votre politique de rénovation des premiers cycles universitaires repose, elle aussi, sur une meilleure information et orientation des étudiants. Cela est fondamental, car la première inégalité en matière d'enseignement supérieur est celle de l'information sur l'enseignement supérieur. Elle frappe tout particulièrement ceux que l'on pourrait appeler les étudiants de la première génération, ceux dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures, ceux qui ne disposent pas, par leur milieu familial, des informations nécessaires et qui risquent de se déterminer sur la base d'indications incomplètes ou partielles.

C'est pourquoi nous avions décidé, en 1985, que chaque lycéen de terminale recevrait une brochure d'information sur les diverses filières de l'enseignement supérieur. Je sais que vous êtes attaché, vous aussi, à développer l'information en amont du lycée, pour prévenir les erreurs d'orientation qui sont la première cause des échecs en premier cycle. J'aimerais donc connaître votre point de vue sur trois idées dont certaines sont déjà mises en œuvre à titre expérimental par votre ministère ou soumises à concertation : organiser en première et en terminale deux journées, l'une au lycée, l'autre à l'université pour informer les lycéens ; ensuite, avancer d'une semaine la rentrée universitaire de la première année de premier cycle, cette semaine d'accueil étant consacrée à l'information et à l'orientation des nouveaux étudiants ; enfin, implanter systématiquement dans les établissements d'enseignement secondaire les centres d'information et d'orientation car ils sont aujourd'hui trop souvent situés loin des établissements. Ils sont de ce fait moins accessibles aux élèves qu'ils ne pourraient l'être.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, la rénovation des premiers cycles, telle que je la mets en œuvre et la prépare pour application à la rentrée 1992-1993, vise à répondre aux exigences suivantes : mieux informer, mieux orienter et mieux accueillir dans de meilleurs conditions le nombre croissant de bacheliers.

A cet égard, les journées d'information dans les lycées et les universités, l'idée d'une semaine d'accueil dans les universités avant que les étudiants n'opèrent leurs choix définitifs - leur inscription étant naturellement garantie - sont des idées que vous avez évoquées et que nous retenons comme celles consistant à offrir de meilleures chances de réussite à chacun en proposant des parcours adaptés à la diversité des profils, à simplifier les cursus de formation en évitant tout particulièrement une spécialisation trop précoce, à développer les passerelles entre les filières, à favoriser les reprises d'études en valorisant les expériences acquises.

Certains volets du dispositif en préparation comportent les principaux éléments suivants : organisation et développement, au lycée comme à l'université, de l'information sur les filières universitaires et sur les débouchés professionnels, rénovation des contenus et de l'organisation des enseignements de premier cycle conduisant au diplôme d'études universitaires générales, le DEUG. Les filières de première année, qui sont une trentaine actuellement, ne devraient pas dépasser le chiffre de huit. Un système de modules capitalisables permettra d'aboutir à un diplôme, généralement obtenu à la fin de la première année, et le certificat d'études universitaires restera acquis à l'étudiant même s'il interrompt ses études.

Il convient également de mettre en exergue l'instauration, d'abord dans les filières scientifiques, d'un système de tutorat assuré par des étudiants de maîtrise, de DEA ou de DESS pour l'encadrement des étudiants de première année. La recherche d'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi nous a conduit à prendre deux dispositions essentielles : la création d'au moins 160 départements d'institut universitaire dans le cadre du plan Université 2000 et la création des instituts universitaires professionnalisés dont j'ai déjà parlé.

Enfin, nous envisageons de travailler à la modification des pratiques en matière d'examen pour l'ensemble des premiers et deuxièmes cycles. Souvent, en effet, les examens demeurent trop académiques, trop formels et minimisent l'impor-

tance des épreuves orales et la capacité à l'expérimentation. Des modalités nouvelles sont à l'étude et seront proposées à la concertation.

Je suis persuadé que la mise en œuvre de ces mesures permettra de réduire les taux d'échec. En effet, il s'agit rarement d'échecs « secs », car il y a toujours des possibilités de réorientation. Ils tiennent plus souvent à un trait négatif de notre système universitaire au niveau des premiers et seconds cycles : les étudiants restent beaucoup trop longtemps dans ces cycles, redoublent, traînent. Ainsi, il s'agit davantage d'échecs par usure que d'échecs brutaux pour lesquels il faudrait rechercher des solutions spécifiques.

Les nouveaux dispositifs me semblent de nature à remédier à cette situation.

M. le président. Nous revenons au groupe du R.P.R. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Je veux interroger M. le ministre d'Etat sur la mise en œuvre de la reconnaissance, dans le cadre de la Communauté, des diplômes sanctionnant des études universitaires de niveau bac plus 3 à finalité professionnelle.

Le principe ayant été posé, dans le cadre communautaire, que ces diplômes seraient reconnus dans chaque Etat membre, je demande à M. le ministre d'Etat quels sont les diplômes français qui seront ainsi concernés par cette équivalence communautaire.

Il est clair qu'un diplôme comme celui de pharmacie, qui sanctionne des études clairement professionnalisées, le sera. Mais une licence en droit, en anglais ou en allemand bénéficiera-t-elle de cette équivalence ? Que doit-on considérer, au sens communautaire, comme un diplôme sanctionnant une préparation à la vie professionnelle ?

Je veux également vous demander où l'on en est, dans le cadre européen, de la reconnaissance mutuelle des titres d'ingénieur.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. En ce qui concerne l'accès à la fonction publique, nos concours continueront à être organisés sur la base « bac plus 3 ».

Mais la question de Mme Catala étant plus vaste, plus complexe, je me propose de lui transmettre ultérieurement les précisions qu'elle souhaite.

M. le président. La parole est à Mme Catala pour une seconde question.

Mme Nicole Catala. Il a plusieurs fois été fait allusion aujourd'hui à la formation d'ingénieur par la voie de la formation continue. Je crois qu'il s'agit d'une innovation très positive. Cependant, chacun sait que sont aussi mises en œuvre des formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage.

J'aimerais savoir si M. Jospin approuve cette utilisation de la voie de l'apprentissage pour aller jusqu'au titre d'ingénieur, s'il ne considère pas qu'il s'agit d'une sorte de déviation des finalités traditionnelles de l'apprentissage. Plus largement, je lui demande s'il envisage de permettre l'utilisation de la taxe d'apprentissage pour les formations en alternance au niveau des C.A.P. et des B.E.P.

Je lui demande aussi – question technique mais qui n'est pas sans importance pour les universités – s'il ne prévoit pas d'assouplir, pour les universités, les règles d'emploi de la taxe d'apprentissage.

En effet, les universitaires savent bien que les universités ne sont pas mises, à cet égard, sur le même pied que les grandes écoles. Ces dernières disposent librement de la taxe d'apprentissage. Elles en font l'emploi qu'elle jugent bon, alors que les universités ne peuvent l'utiliser que pour des dépenses très particulières, en fait seulement pour l'enseignement et jamais pour une dépense administrative.

Il serait plus simple que tous nos établissements d'enseignement supérieur soient placés à égalité et puissent faire le même usage de la taxe d'apprentissage.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

M. Jacques Guyard, *secrétaire d'Etat.* Madame le député, un certain nombre de formations d'ingénieurs par l'apprentissage ont démarré avec la participation des universités. Des instances particulières ont été créées par conventions. Il en a notamment été ainsi entre l'université de Paris-VI et la chambre de commerce de Versailles ; je prends cet exemple – il en existe d'autres en préparation – parce qu'il est bien connu et qu'il a associé nombre de grandes entreprises, la participation des universités leur apportant toutes les garanties scientifiques nécessaires.

Mme Nicole Catala. Ce n'est pas le sens de ma question !

M. Jacques Guyard, *secrétaire d'Etat.* Pardonnez-moi si je l'ai mal saisie.

Sur votre première question, nous ne voyons donc aucun inconvénient au développement des formations d'ingénieurs par l'apprentissage.

En revanche, l'utilisation de la taxe d'apprentissage, par les universités ou, en amont, pour les formations de niveau IV et V, ne dépend pas directement de l'éducation nationale. Elle fait l'objet d'une attention très vive et parfaitement explicable de la part des partenaires sociaux.

Mme Nicole Catala. C'est tout de même l'Etat qui prend les décisions en ce qui concerne la taxe d'apprentissage !

M. Jacques Guyard, *secrétaire d'Etat.* Nous les prenons toujours en concertation avec les partenaires sociaux. Ce fut le cas dans le passé et ce le sera encore demain.

Ce point fera l'objet de discussion, lors de la table ronde que nous tiendrons avec les partenaires sociaux le mois prochain. Dès lors, il me paraît difficile de donner aujourd'hui des orientations alors que nous avons annoncé explicitement à nos partenaires que nous mettrions ce sujet à plat avec eux sans a priori dans un mois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Nicole Catala. Je n'ai pas eu de réponse à la deuxième partie de ma question !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Monsieur le ministre d'Etat, la voie naturelle de poursuite des études pour les bacheliers technologiques passe par les sections d'I.U.T. ou de S.T.S. Or nous assistons à une diminution, variable selon les spécialités, de bacheliers d'origine technologique dans les I.U.T. au profit de jeunes possédant des baccalauréats généraux de type C ou D.

Au cours des dix dernières années, le nombre d'étudiants admis en IUT a augmenté de 7 000 et le nombre de bacheliers B admis en IUT n'a augmenté que de 250 alors que celui des titulaires du baccalauréat F restait stable.

En outre, les directeurs d'IUT constatent que les meilleurs élèves de baccalauréat F restent dans leurs lycées, en section de STS et ils s'inquiètent du niveau de recrutement dans l'avenir pour les bacheliers du technique.

Devant cet état de fait, quelles mesures comptez-vous prendre pour augmenter le nombre de places d'IUT disponibles pour les titulaires du bac G, par exemple ? En amont, quels moyens seront mis en place pour mieux orienter les jeunes titulaires des bacs C et D pour qu'ils poursuivent plus facilement des filières de cycle long ? Ces questions sont d'autant plus d'actualité que les IUP recrutent à bac plus 1 et risquent d'attirer des jeunes de première année d'IUT.

Quel rôle pensez-vous que doivent jouer les IUT pour permettre à des jeunes, venant de bacs professionnels, de poursuivre leurs études malgré quelques lacunes soit en enseignement général, soit en langues ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je crois avoir répondu à la première partie de votre question en rappelant la politique extrêmement volontariste et déterminée que nous conduisons, M. le secrétaire d'Etat et moi-même, pour que les directeurs d'IUT et de départements d'IUT fassent une place plus large aux bacheliers issus des sections technologiques par rapport aux bacheliers d'enseignement général. Nous en avons fait, à l'évidence, un des critères en fonction desquels seront distribués les moyens.

Je crois que cette politique a commencé à donner des résultats. Nous ferons en sorte qu'ils s'amplifient.

Certains bacheliers des séries C et D, selon les appellations actuelles – elles changeront –, pourront s'orienter davantage vers les premiers cycles de l'enseignement supérieur, contrairement à leurs aînés qui choisissaient les IUT croyant être assurés d'une meilleure formation ou d'un débouché plus sûr vers l'emploi, s'ils voient non seulement que se développent dans l'université des moyens, mais également que se mettent en place des filières professionnalisées débouchant sur des formations à bac plus 4. Nous encouragerons ce processus.

Quant au risque que des étudiants de première année d'IUT aillent vers les IUP, je crois qu'il est limité par le fait que ceux-ci préféreront s'adresser en premier lieu aux étudiants formés en première année dans les universités.

En ce qui concerne les bacs professionnels, je rappelle que leur vocation est de déboucher sur l'emploi. Nous ne pouvons pas constamment bâtir des structures de formation qui aboutissent ensuite à des prolongations d'études. Par conséquent, même s'il n'est pas interdit à tel garçon ou à telle fille particulièrement brillant de vouloir poursuivre des études supérieures, j'insiste pour que l'engagement dans les bacs professionnels débouche sur le choix d'un métier. Mais si, dans le même temps, nous développons les filières de formation continue permettant de déboucher sur des formations de techniciens supérieurs ou d'ingénieurs, ces jeunes pourront plus sûrement choisir de travailler immédiatement s'ils savent que des possibilités de promotion professionnelle leur seront ensuite offertes par une reprise des études plus facile.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez déjà répondu cet après-midi sur les filières d'ingénieurs des grandes écoles et des classes préparatoires aux grandes écoles. Je voudrais aborder cette question d'une autre manière.

Un récent sondage, réalisé auprès des meilleurs jeunes diplômés des grandes écoles entrés depuis moins de dix ans dans la vie professionnelle, montre que ceux-ci se sentent souvent comme des héros fatigués avant l'âge, qu'ils aspirent d'abord à la quiétude, au bonheur personnel, au temps libre, voire à devenir rentiers. On est loin de l'image du cadre dynamique et gagneur, attaché à la réussite professionnelle qui était celle largement véhiculée au début des années 80 ! On peut d'ailleurs être légitimement préoccupé par les résultats d'un tel sondage.

Sur un autre plan, on constate que certaines grandes écoles doivent créer des structures psychologiques, voire développer des thérapies appropriées pour remotiver, remettre leurs élèves d'aplomb à la sortie des classes préparatoires.

A la lumière de tels constats, plutôt que d'affirmer que le système des classes préparatoires et des grandes écoles est un modèle d'exemplarité, plutôt que de s'indigner préventivement contre toute remise en cause, n'est-il pas, au contraire, légitime d'ouvrir un débat sur la durée de la scolarité dans les classes préparatoires, sur leur fonctionnement, sur le contenu des enseignements qui y sont dispensés et aussi sur les filières d'ingénieurs des grandes écoles ?

Monsieur le ministre d'Etat, quel est votre sentiment sur ces questions ? Quelles propositions comptez-vous éventuellement formuler dans ce débat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, votre question se focalise sur un point particulier, mais certes important, du débat plus large sur les formations d'ingénieur que nous avons abordé à plusieurs reprises depuis ce matin.

Je n'ai pas cru bon d'utiliser ce sondage, pourtant très sérieux, tendant à laisser penser qu'un certain nombre d'élèves sortis des classes préparatoires, et entrés dans les grandes écoles, étaient prématurément un peu fatigués ou tentés par un certain hédonisme voire par la philosophie du rentier. On sait comment a disparu Boukharine, auteur de *L'Economie politique du rentier*, à une époque de l'histoire que M. Hage connaît comme moi ! *(Sourires.)* Mais ce n'est pas de Boukharine que je veux parler ce soir ; il est tard ! C'est par courtoisie à l'égard de la conférence des grandes écoles, devant laquelle je me rendais à Toulouse, que je n'ai pas cru bon d'utiliser ce sondage très sérieux qui venait de paraître. Cependant, je l'ai lu. C'est un des éléments – vous avez bien fait de le souligner – qui justifie qu'un débat s'ouvre. Je n'ai pas proposé de réforme ; je n'ai pas pris de décision autoritaire ; j'ai suggéré que le débat ait lieu à propos d'un système de formation des ingénieurs excellent, mais qui est tellement typique qu'il a aussi ses déformations et ses limites.

D'ailleurs, il faut reconnaître que les directeurs des grandes écoles sont soucieux eux-mêmes des conditions dans lesquelles leurs élèves préparent les concours, dans les une, deux, et souvent trois années, parce qu'il redoublent, qui précèdent leur entrée dans les grandes écoles. Ils ont eux-mêmes admis qu'il fallait trouver des solutions pour limiter les redoublements, éviter une espèce de bachotage supérieur qui est excessif.

Le débat peut commencer. Les directeurs des grandes écoles, les professeurs des classes préparatoires sont rassurés. Ils savent qu'aucun projet n'a été arrêté à l'avance, qu'aucune décision autoritaire n'est à craindre. Nous voulons qu'ils participent à un véritable débat dont j'ai donné la dimension en parlant des deux niveaux de formation possible : innovation et recherche.

Je vous remercie, monsieur le député, de m'avoir permis d'aborder le sujet sous une nouvelle facette.

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre d'Etat, je vous poserai encore une question sur les instituts universitaires de formation des maîtres.

Vous avez donné les explications que je souhaitais sur le fonctionnement et je vous en remercie. Je voudrais vous parler maintenant des étudiants et plus précisément des allocataires.

Le budget pour 1992 fait apparaître 1 000 allocations supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 2 500 créées en 1991 pour la préparation au professorat de lycées et de collèges, mais il marque le pas pour ce qui concerne les allocations pour les professeurs d'école.

Nous savons, monsieur le ministre d'Etat, que les besoins sont importants en matière de recrutement d'enseignants. J'aimerais savoir si, pour satisfaire ces besoins, vous envisagez une augmentation du nombre d'allocations attribuées dans les années à venir ?

M. le président. Merci, monsieur Derosier, voilà une bonne question brève !

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je le rappelle : les allocations ne sont pas des bourses. Il s'agit d'un système visant à développer le recrutement d'enseignants et non pas d'un dispositif d'aide sociale.

Les étudiants de première année d'I.U.F.M. qui ne sont pas allocataires peuvent d'ailleurs bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur s'ils en remplissent les conditions.

En 1992, le nombre d'allocations sera augmenté de façon significative : 1 000 allocations d'année préparatoire supplémentaires pour le second degré, doublement des allocations de première année d'I.U.F.M. Nous souhaitons développer dans l'avenir le nombre de ces allocations. Pour la montée en puissance du système, nous le ferons compte tenu des décisions budgétaires qui seront prises. Mon intention est donc claire : les conditions dans lesquelles cette politique se développera dépendront de la conjoncture économique, financière, budgétaire et des arbitrages qui seront, année après année, rendus.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Luppi.

M. Jean-Pierre Luppi. Le paysage de l'enseignement supérieur vient de s'enrichir de la création des instituts universitaires professionnalisés.

Professionnaliser l'enseignement supérieur n'est pas une tâche aisée et cette nouveauté suscite des questions aussi bien de la part des étudiants que des formateurs et des entreprises.

Envisager de nouvelles formations pour donner à des jeunes plus de débouchés vers les formations d'ingénieurs ayant une qualification différente de celle des élèves qui sortent des grandes écoles est une excellente orientation. Cependant, l'imbrication de ces formations dans le cycle universitaire et leur essor n'auront-ils pas un effet de déstabilisation sur le premier cycle universitaire ?

Censés accueillir des élèves de niveau « bac plus un », quelles seront les orientations que devront suivre les étudiants pour être pris dans ces I.U.P. ?

Les places seront-elles ouvertes en priorité à ceux qui sortent de première année de D.E.U.G., de classes préparatoires de grandes écoles ou de première année de B.T.S. ou d'I.U.T. ?

Cette année, 27 I.U.P. démarrent dans cinq domaines qui écartent les filières industrielles. Qu'en sera-t-il dans les années à venir ?

Quels seront les programmes suivis et les critères qui décideront de la création de nouvelles formations d'I.U.P. ?

Pour mieux adapter la formation à l'entreprise, il est prévu six mois de stage en entreprise, qui mettront à la disposition des stagiaires des atouts importants leur permettant d'être opérationnels très rapidement. Mais cela pose la question, comme dans d'autres domaines, du partenariat à mettre en place avec les entreprises. Peut-on parler de tutorat, de chef de projet, comme dans les cycles de bacs professionnels, par exemple ? Comment allez-vous mobiliser les entreprises sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vingt-huit I.U.P. ont été créés en vue de la rentrée de cette année : douze en ingénierie – dans le secteur industriel –, quatre en communication, quatre en commerce, cinq en administration, trois en gestion financière.

Lorsque ces I.U.P. auront atteint leur vitesse de croisière, ils devraient former entre 17 000 et 20 000 étudiants.

Ils ont été choisis sur proposition des conseillers pédagogiques de la direction des enseignements supérieurs, à partir des dossiers – une cinquantaine – présentés par les universités. Etant libres de se lancer ou non dans cette nouvelle formule, toutes ne se sont pas décidées cette année, mais nous savons déjà, compte tenu du succès remporté auprès des étudiants qui voulaient y entrer en très grand nombre, que d'autres I.U.P. ouvriront l'année prochaine.

Vous savez que la caractéristique de ces I.U.P. est une formation à « bac plus 4 ». Ces formations sont accessibles en formation initiale à l'issue de la première année de D.E.U.G. ou de classes préparatoires ou de sections de technicien supérieur, en formation continue sur la base de l'expérience professionnelle.

Les enseignants proviennent de l'Université et des entreprises.

Chaque étudiant fera au moins six mois de stage en entreprise pendant les trois années de la scolarité.

A chaque étape, un diplôme sera délivré : en première année, le D.E.U.G., puis à partir de 1992-1993, un diplôme d'études universitaires professionnalisées ; en deuxième année, la licence ; en troisième année, le diplôme d'ingénieur-maître à « bac plus 4 ».

A côté du cursus normal, il est possible d'entrer en I.U.P. à bac plus 2, en sortant d'un I.U.T. ou avec un B.T.S. Mais ce n'est pas *a priori* le cursus dominant ; cela devrait représenter 10 à 15 p. 100 des entrées.

Certains se demandent, paraît-il, si le dispositif d'ingénieur-maître sera bien pris en compte sur le marché du travail. Je confirme devant vous, en plein accord avec Mme Aubry, ministre du travail, que le diplôme d'ingénieur-maître étant un diplôme national, il en sera tenu compte dans les conventions collectives. Nous avons l'intention, pour faciliter ces processus, de discuter de tout cela avec les branches professionnelles qui y seront associées étroitement.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Dans votre intervention générale, vous avez, monsieur le ministre d'Etat, répondu à une grande partie des questions que je me posais sur les créations de postes et sur les taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur. Je me contenterai donc de vous poser deux questions un peu plus précises.

Après le recul très marqué du recrutement dans les années 1987 et 1988, au cours desquelles moins de 1 000 postes d'enseignant ont été créés – effort le plus faible de la décennie – vous avez, dès 1989-1990, doublé cet effort et dans les deux dernières années, 1991 et 1992, vous l'avez quintuplé. En dehors des I.U.F.M., ces deux dernières années auront vu la création de plus de 5 000 emplois nouveaux. C'est un effort considérable, qui reste malgré tout compatible avec votre volonté de recruter des enseignants de qualité.

Mais vous vous trouvez face à des besoins divers.

Premièrement, la nécessité de répondre au développement de l'accueil en I.U.T.

Deuxièmement, la nécessité de répondre aux créations de postes en I.U.P.

Troisièmement, la nécessité de renforcer le taux d'encadrement dans les premiers cycles des universités.

Enfin, améliorer le taux d'encadrement dans les disciplines qui sont jusqu'à présent défavorisées, c'est-à-dire les disciplines littéraires, juridiques ou économiques.

Parmi ces différents objectifs – et c'est ma première question –, lesquels vous semblent devoir bénéficier d'une priorité immédiate, quitte à poursuivre l'effort vers d'autres objectifs dans les années à venir ?

D'autre part, une proportion importante des recrutements porte sur des professeurs associés et des enseignants de statut du second degré. Le problème de la place de ces derniers mérite mieux effectivement que la critique un peu simpliste du « risque de secondarisation de l'enseignement supérieur ». Est-il si choquant de renforcer l'encadrement des premiers cycles en associant aux enseignants-chercheurs des professeurs agrégés, que leur niveau de recrutement et leur tendance spontanée à se diriger vers la recherche conduira sans doute à reprendre assez rapidement celle-ci, renforçant de la sorte le vivier des enseignants-chercheurs ?

M. le président. Vous avez, monsieur Proveux, posé deux questions en une !

M. Jean Proveux. C'est un seul thème ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le deuxième aspect de votre intervention m'a paru plus une réponse – d'ailleurs très pertinente – qu'une véritable question.

Vous avez bien montré l'aspect positif que peut avoir le recours dans l'enseignement supérieur à des professeurs du second degré. Je me concentrerai donc sur votre question précédente.

L'enseignement supérieur français se caractérise par des taux d'encadrement assez disparates – et c'est pourquoi vous avez raison de poser le problème de l'affectation des moyens globaux, dont vous avez, à juste titre, souligné la forte augmentation. Dans les écoles d'ingénieurs, il y a un enseignant pour huit ou neuf étudiants, dans les I.U.T. un enseignant pour dix ou onze étudiants. Dans les universités, la proportion est de un pour quatorze en sciences, de un pour trente-cinq en lettres, de un pour cinquante-cinq ou soixante en droit et en sciences économiques.

Les deux premiers taux sont remarquables. Le troisième est comparable à celui des Etats-Unis et meilleur que celui de l'Allemagne. Les trois derniers, au contraire, sont anormaux, l'insuffisance de l'encadrement expliquant sans doute que les taux d'échec en premier cycle y soient significativement plus élevés qu'ailleurs.

Le souci de corriger ces inégalités entre les disciplines et celui de privilégier les universités des régions de l'Ouest, du Nord et du Nord-Est, qui connaissent des taux encore moins favorables que les universités d'autres régions, m'ont conduit, depuis 1989, à procéder aux aménagements indispensables, même s'il n'a pas été encore possible, faute souvent d'un vivier suffisant de docteurs, d'améliorer sensiblement la moyenne nationale pour les disciplines mal encadrées.

Au moins les situations les plus extrêmes qui caractérisaient certaines universités ont-elles été largement corrigées. Elles continuent à l'être dans le cadre de la politique contractuelle de recrutement de chaque établissement pour les quatre années du contrat.

Quant aux inégalités entre grands types d'établissement, nous avons – sans compromettre le développement des écoles et des I.U.T. – fait principalement porter notre effort dans la répartition des emplois sur les universités. Ces dernières ont reçu, à la présente rentrée, 1 776 des 2 429 emplois que nous avons créés dans l'enseignement supérieur, soit les trois quarts des emplois.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Monsieur le ministre, au mois de mai dernier, vous aviez préparé, puis déposé sur le bureau de l'Assemblée, un projet de loi relatif au recrutement et à la promotion des enseignants-chercheurs.

Devant l'engorgement du conseil national des universités et la paralysie qui en résultait, ce projet de loi prévoyait une déconcentration des procédures de recrutement et un renforcement du rôle et de l'autonomie des universités en matière de recrutement.

Ce projet de loi a été retiré de l'ordre du jour de notre assemblée, mais une réforme du conseil national des universités est plus que jamais urgente.

Vous avez choisi d'élaborer un nouveau dispositif n'impliquant pas de modification législative, mais faisant appel uniquement à la voie réglementaire. Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur ce dispositif et surtout nous indiquer à partir de quand cette nouvelle procédure deviendra effective ?

Si vous me le permettez, je vous poserai une sous-question : d'autres dispositions relatives à l'enseignement supérieur avaient également été envisagées, dont l'une, très importante, relative à la validation, par diplôme universitaire, d'acquis professionnels. Cette disposition contribuait à placer davantage les universités au cœur du dispositif de la formation continue. J'ai lu récemment que la Commission de Bruxelles tendait à proposer une mesure allant dans le même sens au niveau des pays européens et que cette question serait discutée dans une réunion regroupant les différents ministres de l'éducation de l'Europe. Pouvez-vous, là encore, nous indiquer de quelle façon vous comptez rendre effectif ce projet, dont l'importance est considérable pour les universités et pour notre système éducatif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, après le retrait du projet de loi qui avait été préparé au printemps, un nouveau projet, d'ordre réglementaire, visant à éviter la paralysie du système actuel à court terme et à accroître l'autonomie des universités a été préparé. En effet, quand je dois faire face à une situation, je fais preuve d'obstination et je ne me décourage pas facilement.

Le nouveau projet a été examiné par le comité technique paritaire universitaire les 11 et 18 octobre derniers. Il sera soumis au conseil de fonction publique le plus rapidement possible, puis à l'avis du Conseil d'Etat

Ce projet distingue clairement deux étapes.

Dans un premier temps, le Conseil national des universités, instance nationale, procédera à la reconnaissance nationale de la qualification des futurs candidats à des emplois d'enseignant dans le supérieur.

Ensuite, la procédure de recrutement, au sein de la liste ainsi établie, sera du ressort des commissions de spécialistes et des conseils d'université siégeant en formation restreinte. Ces instances examineront et classeront les candidats qualifiés nationalement.

Ceux qui ont le souci de ne pas voir notre système de recrutement et de promotion des enseignants du supérieur paralysé par l'hypertrophie et la thrombose du centre, ceux qui soulignent sans cesse la nécessité de la décentralisation et d'une autonomie croissante des universités auront, je n'en doute pas, une attitude positive à l'égard de cette réforme.

Nos propositions ont été soumises à une concertation inévitablement un peu rapide, car nous tenons à ce que les nouvelles instances procèdent au recrutement dès l'année 1992. La concertation comme les débats au comité technique paritaire universitaire ont montré que les réactions sont dans l'ensemble favorables. Des propositions d'amendements ont été faites, qui ne remettent pas en cause la philosophie du projet. Elles font actuellement l'objet d'un examen attentif effectué avec le souci d'aboutir au plus large consensus possible.

J'espère que nous allons déboucher sur un résultat positif.

Quant à la validation d'acquis professionnels par un diplôme université, elle est possible en fonction d'une loi de 1935 relative aux ingénieurs, mais c'est une mesure restreinte. Nous souhaitons que la disposition fasse l'objet d'une discussion législative. Je recherche le texte sur lequel je pourrais, dès cette session parlementaire, greffer cette proposition par voie d'amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux, pour poser la dernière question.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre d'Etat, je vous interrogerai sur un problème qui n'est pas budgétaire, mais qui est fort irritant pour toutes celles et tous ceux, dont vous faites partie, qui sont attachés au respect de la personne humaine : je veux parler du problème du bizutage.

Je sais que vous avez réaffirmé avec force votre hostilité à des manifestations qui dépassent souvent le cadre de la rencontre sympathique entre les anciens et les nouveaux, et qui aboutissent très souvent à avilir moralement et physiquement des jeunes, quelquefois en les brutalisant et en les traumatisant.

Je regrette d'ailleurs que certains hommes politiques commentent encore avec nostalgie ce type de pratiques, qui, malgré les instructions données aux recteurs, se perpétuent et gagnent même de nouveaux établissements, croyant sans doute conquérir leurs lettres de noblesse par des manifestations aussi stupides que moyenâgeuses.

Pouvons-nous accepter, monsieur le ministre d'Etat, que se pratiquent encore des brimades avilissantes, quelquefois des sévices physiques et sexuels, des formes de défoulement imbéciles qui ont entraîné dans le passé blessures ou mort de jeunes gens ? Je n'ai nullement l'esprit répressif. Mais ne serait-il pas nécessaire de sanctionner pour l'exemple les chefs d'établissement, lycée ou faculté, qui tolèrent en connaissance de cause des actes aussi insupportables ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion, en réponse à une question de M. Belorgey, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de donner mon sentiment sur cette question, mais je tiens à y revenir quelques instants.

Je suis, comme vous, particulièrement choqué par un certain nombre d'excès que la presse a rapportés. J'avais d'ailleurs, dès juillet 1989, condamné fermement certaines de ces manifestations et rappelé aux chefs d'établissement un certain nombre de règles.

Parmi celles-ci, le décret du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement indique clairement que les règlements intérieurs des lycées doivent préciser les modalités selon lesquelles sont mis en application le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions, les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle de n'user d'aucune violence.

Je m'étonne d'ailleurs de voir certains, qui s'inquiètent toujours de la violence dans les établissements – et elle me préoccupe –, faire preuve de complaisance à l'égard de cette violence-là, souvent très dégradante.

M. Jean Proveux. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. J'avais demandé aux recteurs d'alerter les proviseurs concernés par cette question en incitant ces derniers à s'appuyer sur le règlement intérieur de leur établissement et à prendre, si nécessaire, les sanctions disciplinaires à l'encontre des élèves qui passeraient outre à cette interdiction. J'ai souhaité rappeler ces instructions récemment à l'ensemble des recteurs compte tenu de certains incidents que vous avez évoqués.

Il est vrai toutefois que les brimades constatées le sont souvent dans des établissements d'enseignement supérieur, qui ne sont pas toujours soumis à ma tutelle...

M. Jean-Christophe Cambadelis, *rapporteur pour avis.* Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. ... et ne dépendent pas de l'éducation nationale. Il n'en demeure pas moins que, dans le cadre de l'autonomie pédagogique et administrative de ces établissements, il appartient au chef d'établissement de veiller à ce que l'ensemble des lois de la République soient appliquées. Celles-ci protègent les garanties individuelles des étudiants. Si elles viennent à

être bafouées par des comportements assimilables à des voies de fait, les tribunaux doivent alors être saisis par le chef d'établissement.

Pour tout ce qui relève de mon autorité directe, je ne manquerai pas de rappeler à ces derniers la responsabilité qui est la leur en ce domaine.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 3 651 713 858 francs ;

« Titre IV : 2 097 369 209 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 490 880 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 339 720 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 738 730 000 francs ;

« Crédits de paiement : 2 714 160 000 francs. »

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, compte tenu de ce qui a été dit dans ce débat, des pensées et des arrière-pensées, et puisque les pensées sont souvent plus fortes que les arrière-pensées, je suis amené, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, à demander la réserve du vote des crédits de l'éducation nationale inscrits à l'état B, titres III et IV, et à l'Etat C, titres V et VI. Je le fais avec regret, car ce budget – vous en convenez tous, en réalité – méritait mieux.

M. le président. La réserve est de droit.

Après l'article 62

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 2 tendant à insérer un article additionnel après l'article 62.

Cet amendement, présenté par M. Gilbert Gantier, M. Charles Millon, M. Saint-Ellier et les membres du groupe Union pour la démocratie française, est ainsi rédigé :

« Après l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera devant le Parlement, avant le 31 décembre 1992, un rapport tendant à évaluer l'efficacité des crédits destinés à l'éducation nationale. »

La parole est à Mme Nicole Catala, pour soutenir cet amendement.

Mme Nicole Catala. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 7 novembre 1991 de M. Denis Jacquat une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'évaluer l'intérêt et les perspectives réelles d'exploitation et de valorisation du charbon dans le bassin houiller lorrain.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Elle sera imprimée sous le numéro 2323 et distribuée.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu le 7 novembre 1991 de M. Jean Gatel un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 2297).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2322 et distribué.

J'ai reçu le 7 novembre 1991 de M. Alain Fort un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2320 et distribué.

J'ai reçu le 7 novembre 1991 de M. Michel Pezet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature (n° 2008).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2321 et distribué.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 7 novembre 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges.

Il sera imprimé sous le numéro 2319 et distribué.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 7 novembre 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à la maîtrise effective des flux migratoires.

La proposition de loi est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2324 et distribuée.

LuraTech www.luratech.com

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et budget : Postes et télécommunications :

Annexe n° 17. – M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome VI, de M. Gabriel Montcharmont, au nom de la commission de la production et des échanges.

Economie, finances et budget : Industrie et Commerce extérieur :

Annexe n° 16 (Industrie). – M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome V, de M. Christian Bataille, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 15 (Commerce extérieur). – M. Edmond Hervé, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome X, de Mme Louise Moreau, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2260, tome IV, de M. Francis Saint-Ellier, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 8 novembre 1991, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 12 novembre 1991, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Thierry Mandon a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Pierre Brana a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar en vue d'éviter les doubles impositions (n° 2175).

M. Guy Lengagne a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires (n° 2249).

M. Jean Laborde a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole), complétée par un échange de lettres des 14 et 18 mars 1991 (n° 2278).

M. Charles Ehrmann a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son altesse sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7 (n° 2279).

M. Pierre Hiard a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 24 avril 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2285).

M. Charles Ehrmann a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et sur les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole) (n° 2286).

M. Pierre Raynal a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre, signée le 29 mars 1974 et modifiée par l'avenant du 16 juillet 1984 (n° 2287).

M. Pierre Raynal a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 2288).

M. Pierre Brana a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées (n° 2289).

M. Pierre Lagorce a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation du protocole complémentaire à l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement militaire fédéral du Nigeria le 16 mai 1984, relatif au statut des personnels de coopération : professeurs, enseignants, techniciens et experts mis à disposition de l'autre partie (n° 2290).

M. Claude-Gérard Marcus a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 2291).

M. Michel Bérégovoy a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Maurice relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières (n° 2294).

M. Jean-Yves Le Déaut a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 2295).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

M. René Beaumont a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299).

M. Jacques Fleury a été nommé rapporteur des propositions de résolution :

– de M. Alain Bocquet tendant à créer une commission d'enquête sur les pratiques de certains organismes effectuant des opérations de construction de logements en accession sociale à la propriété (n° 2221) ;

– de M. André Lajoinie tendant à créer une commission d'enquête sur l'industrie automobile française (n° 2252) ;

– de M. Jacques Masdeu-Arus tendant à créer une commission d'enquête chargée de déterminer la situation actuelle et l'avenir de l'industrie automobile française après l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le Japon (n° 2253) ;

– de Mme Lucette Michaux-Chevry tendant à créer une commission d'enquête sur les conditions d'utilisation des moyens destinés à la reconstruction de la Guadeloupe après le cyclone Hugo (n° 2276) ;

– de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête sur les perspectives d'évolution du monopole de Gaz de France (n° 2277).

LuraTech
www.luratech.com

LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS — Titres		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
			Francs	Francs
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu	1 an	108	852
33	Questions	1 an	108	554
83	Table compte rendu		52	96
93	Table questions		52	95
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu	1 an	99	535
35	Questions	1 an	99	349
85	Table compte rendu		52	81
95	Table questions		32	62
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire	1 an	670	1 572
27	Série budgétaire	1 an	203	304
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an		670	1 538

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
- 05 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

LuraTech
www.luratech.com

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103910903-001191

LuraTech

www.luratech.com